



**Solidarité**  
**Laïque**

# **Éléments financiers 2023**

## **Rapport financier du trésorier p. 4**

---

## **Rapport du Commissaire aux comptes p. 27**

---

## **Budget prévisionnel 2024 p. 91**

---

# Rapport financier du trésorier

Roger Crucq

Par commodité, les montants sont présentés en K€. Les montants à l'euro sont disponibles dans les documents comptables (Compte de résultat, bilan et annexes joints au présent rapport.

L'exercice comptable de l'association Solidarité Laïque tenu du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023 a fait l'objet d'un traitement par le service comptable selon les principes généralement admis. Les comptes annuels sont annexés au rapport financier.

Ces comptes annuels sont présentés dans un ensemble documentaire composé des éléments suivants :

- Le bilan
- Le compte de résultat
- Les annexes contenant notamment le compte de résultat par origine et destination (dit "CROD") ainsi que le Compte Emploi Ressources (dit "CER")

Le Trésorier remercie Asma Azeddou, Nathalie Puech, comptables, Carole Coupez, Déléguée générale et Claude Amari, Trésorier adjoint pour leurs aides précieuses dans ce travail de présentation et d'analyse.

## Les éléments marquants de l'exercice 2023

**Cet exercice s'est inscrit dans un plan de redressement strict visant à contrôler pour les redresser les fonds propres de l'association.**

Ce plan décidé par le Conseil d'administration a été mis en oeuvre avec une importante mobilisation de toute l'équipe opérationnelle, en France et à l'étranger, pour intégrer les enjeux économiques dans la conduite de l'activité à tous les niveaux. Elle se traduit en particulier par :

- Une réduction de moyens destinés au fonctionnement de la structure, traduisant une volonté de réduire les frais de fonctionnements dans un contexte d'inflation ;
- Un ajustement scrupuleux entre les coûts des programmes et leurs financements ;
- Une mobilisation renforcée des équipes sur la recherche et le suivi de co-financements nouveaux, notamment locaux ;
- Une réduction de l'investissement en frais de recherche de fonds ;

- La mise en place d'une méthodologie et d'outils de suivi de l'exercice par association des membres de l'équipe opérationnelle, des élus du Conseil d'administration et d'intervenants extérieurs.

Ce dernier point a été favorisé par la mise en place d'une commission économique co-pilotée par le Trésorier et la Déléguée Générale où siègent des élus du Conseil et des membres de l'équipe opérationnelle (comptables notamment) chargée de suivre l'ensemble des flux financiers dans l'exercice et de soumettre au Bureau des ajustements qu'elle peut juger pertinents. L'arrivée au siège d'une nouvelle Directrice administrative et financière a également été un élément favorisant le travail analytique des données.

L'environnement géopolitique dans lequel agit Solidarité Laïque est resté très instable en 2023, tant en Afrique de l'Ouest qu'en Haïti. De nombreuses incertitudes sont venues ajouter à la difficulté de l'exercice sans que pour autant les objectifs économiques fixés ne soient complètement affaiblis.

Enfin, la campagne de recherche de fonds s'est inscrite dans un contexte social difficile où il apparaît que si les Français restent sensibilisés aux actions de solidarité, ils le sont dans une moindre mesure auprès des organisations qui agissent à l'international.

L'exercice 2023 présente une situation très améliorée au regard de celui qui a précédé.

Même si l'objectif de résultat attendu au Budget prévisionnel n'a pas été totalement atteint, il est positif et chacun notera que les engagements méthodologiques pris ont été tenus par l'ensemble des acteurs de l'association, ce qui n'est pas sans impact sur la situation constatée au 31/12/2023.

Ceux-ci seront rappelés dans le chapitre suivant.

Les fonds propres fortement atteints par le déficit de l'exercice 2022 jusqu'à être déficitaire de -427 647 € sont à l'issue de cet exercice faiblement redressés mais demeurent dans un état qui nécessite toujours l'effort de redressement engagé en 2023. Ceux-ci s'affichent à l'issue de l'exercice un solde négatif de 286 K€.

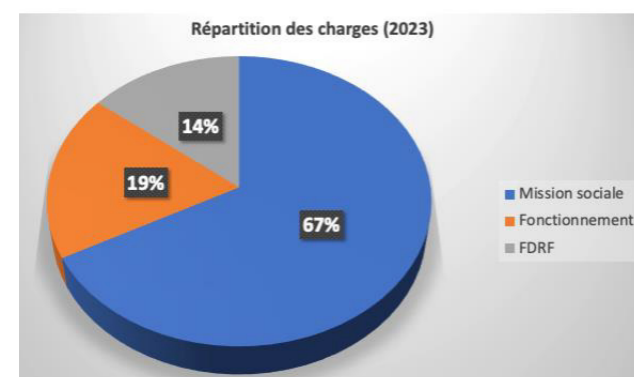
# Le modèle économique simplifié de Solidarité Laïque repose sur deux axes

## Ce qui doit être financé

- La mission sociale (4 944 K€)
- La structure administrative (1 362 K€)
- La recherche de fonds (1 050 K€)

## Les sources de financement

- Les subventions, collecte et co-financements pour financer la mission sociale ;
- Les cotisations des membres et prélèvement dits "frais administratifs" sur subventions et collecte pour financer la structure administrative ;
- Les produits de collecte pour financer la recherche de fonds.



# Ce rapport financier est construit en référence à ce modèle simplifié.

## 1 - Une année vers le redressement

- Réagir
- Mettre en action

## 2 - Identification des produits et charges 2023

- Chiffres clés
- Éléments de comparaison 2019-2023
- Produits et charges

## 3 - Conduite économique de la mission sociale

- Le modèle de financement d'un programme
- Les sources de financement et l'activation des « leviers » (les subventions, la collecte, les co-financements et les fonds dédiés)

## 4 - Le financement des coûts de structure

- Les produits de la structure (les cotisations, les legs, les frais administratifs sur subventions, les frais administratifs sur la collecte et les remboursements divers)
- Les charges de la structure (les frais de personnels, les autres charges et les valorisations)

## 5 - Éléments de compréhension du bilan

## 6 - Conclusion et perspectives

- Une situation en demi-teinte ; résultat et méthodologie
- Une première étape dont les acquis méthodologiques doivent être maintenus et renforcés

# 1. Une année vers le redressement

## Réagir

En réaction avec l'état critique de la situation économique constatée à l'issue de l'exercice 2022, le plan de redressement décidé par le Conseil d'administration a été mis en oeuvre avec une importante mobilisation de toute l'équipe opérationnelle, en France et à l'étranger, pour intégrer les enjeux économiques dans la conduite de l'activité à tous les niveaux.

Il s'est traduit en particulier par :

- Une réduction de moyens destinés au fonctionnement de la structure, traduisant une volonté de réduire les frais de fonctionnements dans un contexte d'inflation, des économies ont notamment été réalisées en termes de frais de personnels, de dépenses liées aux missions, ou encore de frais de communication ;
- Un ajustement scrupuleux entre les coûts des programmes et leurs financements ;
- Une mobilisation renforcée des équipes sur la recherche et le suivi de co-financements nouveaux, notamment locaux ;
- Une réduction de l'investissement en frais de recherche de fonds ; le ratio de la collecte (frais de recherche de fonds/collecte), s'élevant à 52% en 2022 est à présent de 45% ;
- La mise en place d'une méthodologie et d'outils de suivi de l'exercice par association des membres de l'équipe opérationnelle, des élus du Conseil d'administration et d'intervenants extérieurs.

## Mettre en action

4 leviers ont été identifiés, présentés aux instances et activés tout au long de l'exercice ;

- Utilisation des fonds dédiés sur les lignes "Programmes" ;
- Revue du modèle de la collecte en optimisant les frais de recherche de fonds (FDRF) ;
- Diminution de la part de Solidarité Laïque dans les programmes en intervenant notamment sur la recherche de cofinancements et leur suivi ;
- Maîtrise des charges de la structure en revoyant notamment certains budgets à la baisse.

# 2. Identification des produits et des charges - chiffres clés

## Les produits de l'exercice comparés à N- 1 et N-2 (en K€)

2023	2022	2021
7 744	8 090	7 526

Les produits ont diminué de 7,5% entre 2022 et 2023

## Les charges de l'exercice comparés à N- 1 et N-2 (en K€)

2023	2022	2021
7 602	9 334	7 093

Les charges ont diminué de 22% entre 2022 et 2023

## Le résultat de l'exercice comparé à N- 1 et N-2 (en K€)

2023	2022	2021
141	- 1 243	433

La variation de résultat entre N et N-1 est de 1 676 239€

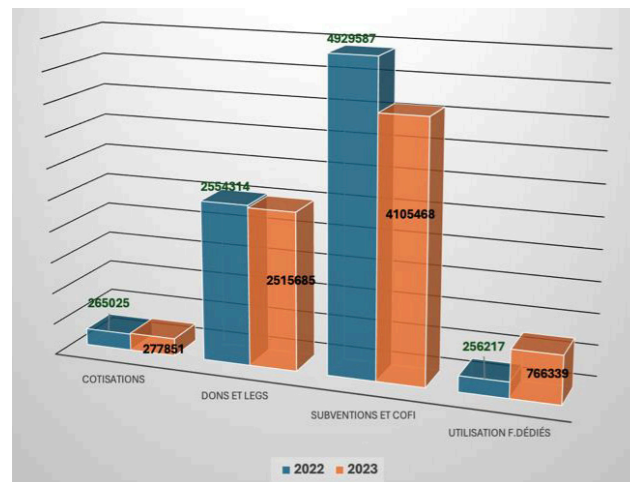
K€	2023	2022	2021
Résultat	141	- 1 243	+ 433
Fonds propres	- 286	- 428	+ 816

**Ce résultat excédentaire conduira à remonter les fonds propres à un solde négatif de 286 K€.**

Sans entrer dans le commentaire sur l'intégralité des lignes comptables de l'exercice, ce rapport financier s'efforcera d'identifier les sources des progrès constatés, notamment au travers l'analyse du comportement des leviers identifiés lors de l'élaboration du plan de redressement afin d'en examiner les effets.

## Les produits

Les produits de Solidarité Laïque peuvent être identifiés autour de 4 grands secteurs comme suit : subventions et co-financements, cotisations, dons et legs, et reprise des fonds dédiés (élément marquant de l'exercice)



Le schéma ci-contre compare les exercices 2022 et 2023. On y constate la reprise très importante des fonds dédiés (+200%) qui influera considérablement sur le résultat.

La diminution de la collecte n'est pas proportionnelle à la diminution des frais de recherche (ceux-ci diminuent de 20% alors que la collecte diminue de près de 9%). Cela devra être relativisé par une observation des effets sur plusieurs exercices, notamment en termes de fidélisation de nouveaux donateurs.

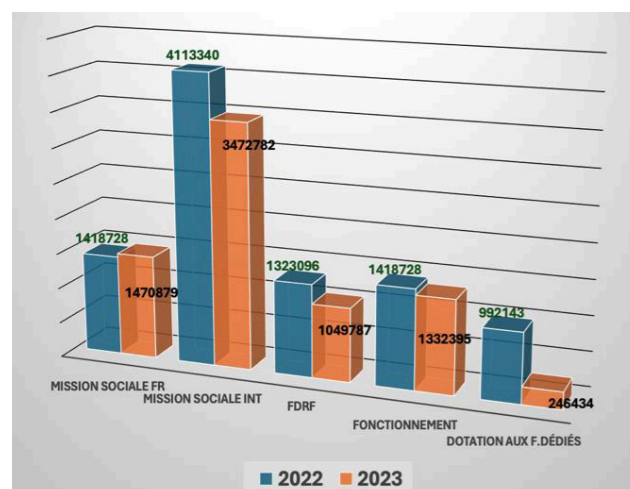
Les co-financements sont en légère diminution mais cela correspond à la diminution des charges globales liées à la mission sociale.

Notons que la diminution des subventions et de la mission sociale en général ne signifie en rien le désengagement des bailleurs publics. Il s'agit de la part de ces subventions, consacrée cette année aux programmes. Cette part diminue du fait notamment de l'utilisation des fonds dédiés.

Le constat fait est la conséquence de l'ajustement recherché des équilibres entre l'usage des différentes sources de financement.

## Les charges

Les charges peuvent être identifiées autour de 4 grands secteurs : Mission sociale (en France et à l'international), Frais de recherche de fonds, Fonctionnement et la dotation aux fonds dédiés.



On observe en 2023, la diminution des charges sur la mission sociale à l'international et une légère hausse pour la mission sociale "France".

- Les frais de recherche de fonds (collecte) diminuent de 20,63% ;
- Les frais de fonctionnement diminuent de 6,09% ;

- La dotation aux fonds dédiés est beaucoup moins importante qu'en 2022, le mouvement sur ces lignes s'étant inversé. La dotation diminue de 75,2%.

Une approche plus détaillée des 3 champs de charges permet les observations suivantes.

### - Évolution de la charge "mission sociale"

Elle représentait 5 576 K€ en 2022 et 4 944 K€ en 2023 soit une diminution de 11,33%. La mission sociale qui représentait 71% en 2022 présente une place en légère diminution en 2023 qui est liée à deux circonstances :

- restriction dans certains budgets sans remettre en cause la qualité des programmes ;
- des charges qui ne sont pas réparties dans les mêmes quantités durant toute la durée des programmes.

Cela confirme la nécessaire réflexion sur l'ordre d'utilisation des sources de financements (subventions, co-financements et collecte prévus au budget prévisionnel par programme) durant les années de conduite des programmes. En effet, ce sera seulement à l'issue de la durée de ces programmes que l'on pourra réellement mesurer le poids de la mission sociale.

On peut cependant constater que la mission sociale représente en moyenne environ 70% du budget chaque année.

### - Évolution de la charge "fonctionnement"

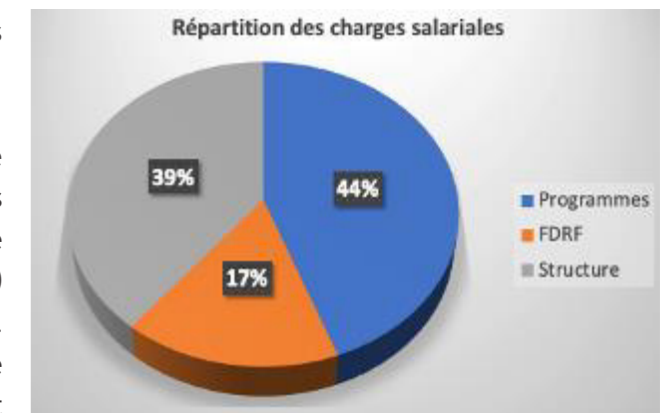
On rappellera que le "fonctionnement" intègre les sommes consacrées la structure (cf paragraphe spécifique) et que celle-ci représente le support administratif qui permet à la mission sociale (dont les programmes) d'être conduite.

L'exercice 2023 affiche un montant total de 1 362 K€ dont 722 K€ de charges salariales qui ont été affectées à la structure.

On constate une stabilité des charges de fonctionnement (légère baisse) dans une période d'inflation.

La charge salariale (salaire et charges) augmente de plus de 5%. Elle est principalement causée par la hausse annuelle des salaires mais est limitée par des postes non systématiquement remplacés après les départs ou congés de maladie.

- Ressources humaines : 1 842 K€
- Part imputée au siège : 722 K€
- Part imputée aux programmes : 817 K€
- Part imputée aux FDRF : 303 K€



On notera que la répartition siège/programmes s'est quasiment inversée en 2023 par rapport à 2022 (44/56).

C'est le fait d'une plus grande exigence réglementaire. Les postes sont de plus en plus difficiles à imputer aux programmes (communication, comptabilité, délégation générale...). Malgré cela, la somme affectée à la structure est en baisse (^postes libérés non remplacés immédiatement, prise en charge sécu - congés de maladie).

### - Évolution de la charge "Recherche de fonds"

Le montant total de ces frais est en 2023 de 1 049 787€. L'étude est conduite dans le paragraphe consacré au levier "collecte"

# 3. Conduite économique de la mission sociale

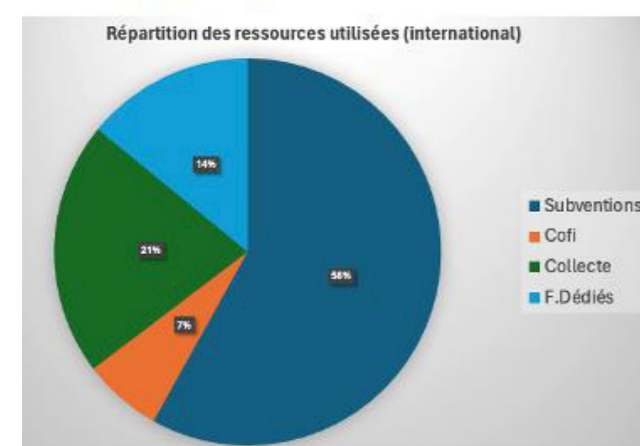
## 3.1 - Coût de la mission sociale

La mission sociale, le premier poste de Solidarité Laïque présente un montant de 4 944 K€ en 2023 contre 5 575 K€ en 2022.

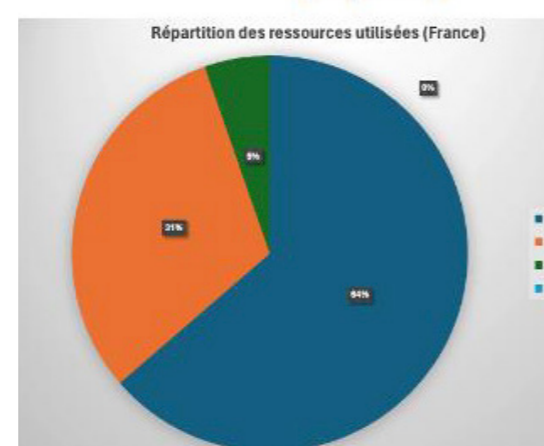
Les deux illustrations ci-dessous montrent l'usage des fonds tant à l'international qu'au national.

- Les programmes internationaux représentent 70,25% du total des missions sociales ;
- Les programmes "France" représentent 29,75% des missions sociales.

### Total Missions sociales « internationales » 3 473 € (70,25%)



### Total Missions sociales « France » 1 471 € (29,75%)



Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des versements.

	2023	2022	2021
<b>Actions réalisées en France</b>	<b>1 471</b>	<b>1 462</b>	<b>1 177</b>
Versements directs	510	564	450
Versements à un tiers	961	898	728
<b>Actions réalisées à l'étranger</b>	<b>3 473</b>	<b>4 113</b>	<b>3 456</b>
Versements directs	556	753	845
Versements à un tiers	2 916	3 360	2 610
	<b>4 944</b>	<b>5 575</b>	<b>4 633</b>

Nous constatons une hausse progressive des sommes consacrées aux actions conduites en France. En 2021, les actions en France représentaient 25,41% du total et celles à l'étranger, 74,59%. En 2022, les actions en France représentaient 26,22% du total et celles à l'étranger, 73,78%.

Les programmes internationaux sont proportionnellement moins subventionnés que les programmes nationaux donc recherchent davantage de financements privés.

- Ils sont conduits sur des zones ou dans des contextes où les financements privés sont plus difficiles à conquérir ;
- Ils font davantage appel à la collecte ;
- Ils ont été en partie financés en 2023 par des reprises de trésorerie sur les fonds dédiés positionnés en 2022. Cela concerne particulièrement le programme PUHAI (Haïti). Les programmes "France" sont essentiellement financés par les subventions et les co-financements.

Tous les programmes ont un déroulé économique identique qui se reproduit sur l'ensemble des exercices qu'ils couvrent.

Ils sont financés par les éléments de la colonne "produits" et apportent "du cash" à la structure (qui est l'organe logistique pour leur conduite) via les pourcentages repris sur la collecte et les subventions utilisées.

Les grandes variations constatées ces dernières années, outre les causes déjà identifiées, sont en partie dues à un mauvais équilibre dans les utilisations des sources de produits.

Pour mémoire, les programmes sont financés selon le modèle suivant.

Programme X	Produit	Charge	
Charge de l'année		X	
Subvention	X		
Co financement	X		→ Levier
Collecte affectée	X		
Mouvement sur fonds dédiés	X	X	→ Levier
Prélèvement % sur collecte, subventions et impact FDRF		X	
Collecte non affectée utilisée	X		→ Levier

### 3.2 - Financement de la mission sociale

- Les subventions d'état affichent en 2023 un montant total de 3 284 K€ contre 4 056 K€ en 2022. On retrouve ainsi une situation plus proche de celles des années précédentes (3 162 K€ en 2021). Notons que la diminution des subventions et de la mission sociale en général ne signifie en rien le désengagement des bailleurs publics. Il s'agit de la part de ces subventions, consacrée cette année aux programmes. Cette part a diminué du fait notamment de l'utilisation des fonds dédiés mais aussi de certaines "coupes" effectuées sur la mission sociale dans le cadre du plan de redressement.

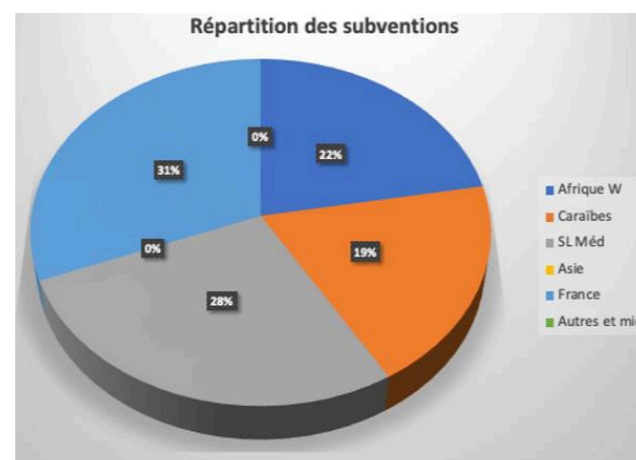
Les subventions publiques se répartissent selon le tableau ci-dessous.

	2023	2022	2021
Subventions de l'État	3 284	4 056	3 162
Subventions des collectivités locales	0	8	16
Subventions Établissements publics = subventions ANCV (Chèques vacances, VEI)	44	38	30
Autres subventions reçues	778	828	612
<b>Total</b>	<b>4 105</b>	<b>4 930</b>	<b>3 851</b>

Le graphique ci-contre présente l'affectation des subventions publiques aux différents programmes (par région).

On note que ces subventions sont équitablement réparties entre les programmes qui se situent en Afrique de l'Ouest, Méditerranées et France.

Les deux programmes en Haïti sont dans une moindre mesure consommateurs de subventions publiques en 2023, une partie importante des financements ayant été compensée par la reprise de fonds dédiés.

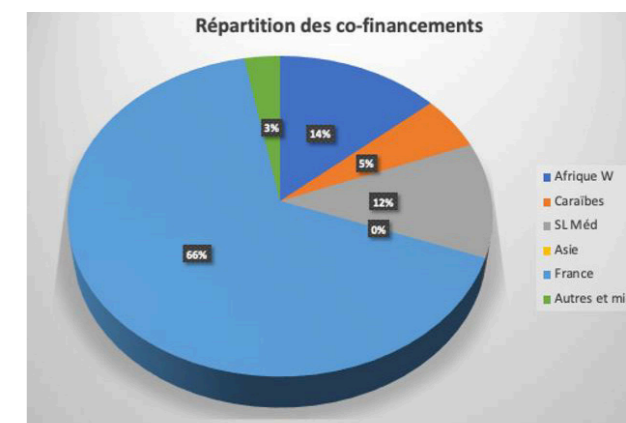


- Situés à 942 K€ au prévisionnel (cofi et contributions volontaires), les co-financements affectés à la mission sociale se sont élevés à 866 K€ en fin d'exercice soit 92 % de l'objectif, ce qui est un rapport « prév/acquis » supérieur à celui de l'année antérieure, dans un contexte où il est de plus en plus difficile de lever des fonds pour certains programmes, en Haïti ou Afrique de l'Ouest par exemple.

Solidarité Laïque aura à prioriser cette recherche de fonds nouveaux vers d'autres partenaires pour à la fois sécuriser ses actions mais également contribuer à l'équilibre déjà évoqué dans la répartition des sources de produits (publics et privés).

Les programmes en France (comprend J2R à hauteur de 150 K€) sont les plus co-financés. Si les programmes qui ont bénéficié de plus de co-financements ne permettent pas de compenser ceux qui n'ont pu atteindre les montants attendus, il demeure que les sommes acquises vont impacter le résultat. En effet, ces programmes en excédent de co-financements feront moins appel à la collecte. Cette observation vaut pour l'année observée et n'anticipe que partiellement le bilan définitif qui sera établi à la fin du programme.

La répartition ci-contre montre l'importance des co-financements en faveur des programmes en France ainsi que la difficulté plus grande de les obtenir pour les régions en situations géopolitiques difficiles.



L'apport des co-financements représente un ratio par rapport à la charge programme légèrement supérieur à celui de 2022.

	Charge programmes	Ratio « Cofi/charge programmes »
2023	4 944	15,82%
2022	5 575	15,15%



- Le levier "collecte" après 3 années de hausse du ratio FDRF/Collecte a été un objet d'observation particulièrement sensible de l'exercice.

	2023	2022	2021	2020	2019
Collecte (hors legs)	2 330	2 554	2 581	2 531	2 086
FDRF	1 050	1 323	1 023	894	867
Ratio	45,06%	51,80%	39,64%	35,34%	41,55%

Les frais de recherche de fonds se sont élevés à 1 050 K€. Au regard de 2022, cela représente une diminution de 264 K€.

La collecte perçue s'est élevée en 2023 (hors legs) à 2 330K€ contre 2 553 626€ en 2022 soit une diminution de 224K€. Le ratio "collecte/frais de recherche" est passé de 51,80 % à 45,06 % entre les deux exercices.

Pour mémoire :

- la collecte affectée représente 12,49% de l'ensemble de la collecte perçue ;
- la collecte non affectée représente 87,50% de l'ensemble de la collecte perçue.

Opérations	2023
Collecte générale (hors legs)	2 039
FDRF prélevés sur la collecte générale	987
Frais administratifs prélevés sur la collecte générale (non affectés aux programmes)	-233
Produits divers affectés à la collecte	0
<b>Collecte disponible</b>	<b>819</b>
<b>Collecte utilisée</b>	<b>633</b>
<b>Reliquat collecte</b>	<b>279</b>

Le Conseil d'administration avait fixé au moment de la rédaction du prévisionnel l'utilisation maximale de la collecte à 891 K€ pour la mission sociale. Cette somme n'a pas été dépassée et a même été réduite à 633 K€.

Cette réduction qui impacte fortement le résultat, a été rendue possible grâce aux effets cumulés des co-financements, de l'utilisation des fonds dédiés et de la réduction des charges de certains programmes.



On observe ici la répartition de l'utilisation de la collecte sur les régions dans lesquelles sont conduits les programmes de Solidarité Laïque.

- Afrique de l'Ouest : 137 K€
- Caraïbes : 242 K€
- Méditerranée : 0 K€
- Asie : 17 K€
- France : 82 K€
- Micro-projets : 312 K€
- Parrainage : 133 K€

On note que la collecte est fortement sollicitée (soit par souhait des donateurs quand ils flèchent leur don, soit en moindre mesure par post affectation pour les programmes dits "micro" et les parrainages).

- On rappelle que les fonds dédiés sont constitués par les sommes perçues par Solidarité Laïque, affectées à des programmes et non dépensées dans l'exercice.

Les années COVID ont vu ces fonds se remplir du fait de l'immobilisation de presque tous les programmes. Ce fut également le cas en 2022 où, notamment du fait de la crise en Haïti qui rendait impossible certaines actions, plus de 700 K€ ont ainsi été immobilisés en fonds dédiés.

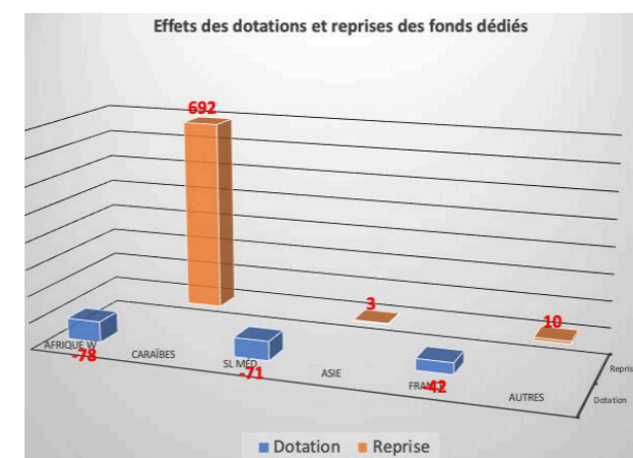
Les fonds dédiés ont été abondamment alimentés en 2022 (à hauteur de 992 K€), sommes disponibles mais non utilisées. Seuls 256 K€ ont été prélevés cette même année pour le financement de programmes. Le différentiel 736 K€ a été une charge importante de l'exercice (près de 50% du déficit constaté).

En 2023, 766 K€ ont été prélevés sur ces fonds dédiés et 247 K€ y ont été dotés. Le différentiel, en faveur de la reprise est cette année un produit de l'exercice et représente 520 K€. Au bilan, les fonds dédiés apparaissent à 921 K€.

On peut légitimement constater qu'une part non négligeable du déficit 2022 anticipait sur le financement de certains programmes en 2023.

	Dotation aux Fonds dédiés	Utilisation des fonds dédiés	Situation des FD au 31/12
2023	247	766	921
2022	992	256	1 441

Le graphique ci-dessous montre les effets des mouvements des fonds dédiés en 2023. Ils sont importants et très en faveur du résultat positif de l'exercice.



On note que la différence entre les dotations et les reprises constitue la variation de Fonds dédiés (à hauteur de 520 K€) que l'on retrouve au bilan.

On note dans la colonne "mouvements fonds dédiés" que le mouvement principal est celui qui concerne PUHAI (Haïti). Ce prélèvement important est à la symétrique inverse de la dotation de 2022 (700 K€). Cela signifie que la dotation de 2022, cause de 50% du déficit constaté au 31/12/2022 anticipait sur la charge 2023 (ce qui vient atténuer le résultat au 31/12/2023).

On note en 2023 une forte reprise par rapport aux dotations pour un différentiel de 520 €. Ce différentiel traduit au résultat un produit de l'exercice (différence entre prélèvement et dotation = variation positive). Ces mouvements seront à contrôler avec une très grande attention en 2024 afin d'éviter que le mouvement inverse ne s'enclenche, ce qui serait à risque pour le résultat à venir.

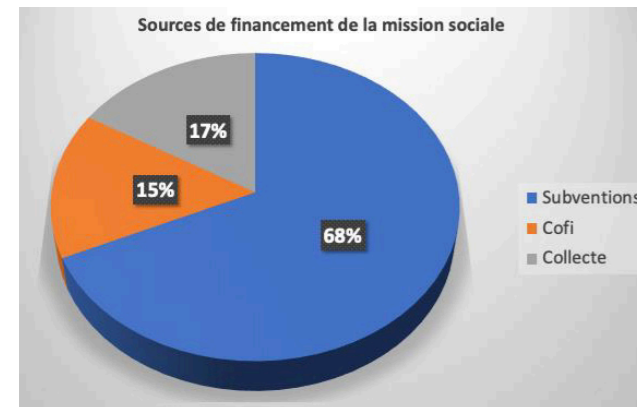
Les nombres positifs correspondent à des reprises sur les fonds dédiés (produits pour financer les programmes).

Les nombres négatifs correspondent à des dotations vers les fonds dédiés (charges).

### 3.2 - Synthèse sur la mission sociale

En synthèse, il est intéressant d'observer la globalité des ressources et charges liées à la mission sociale.

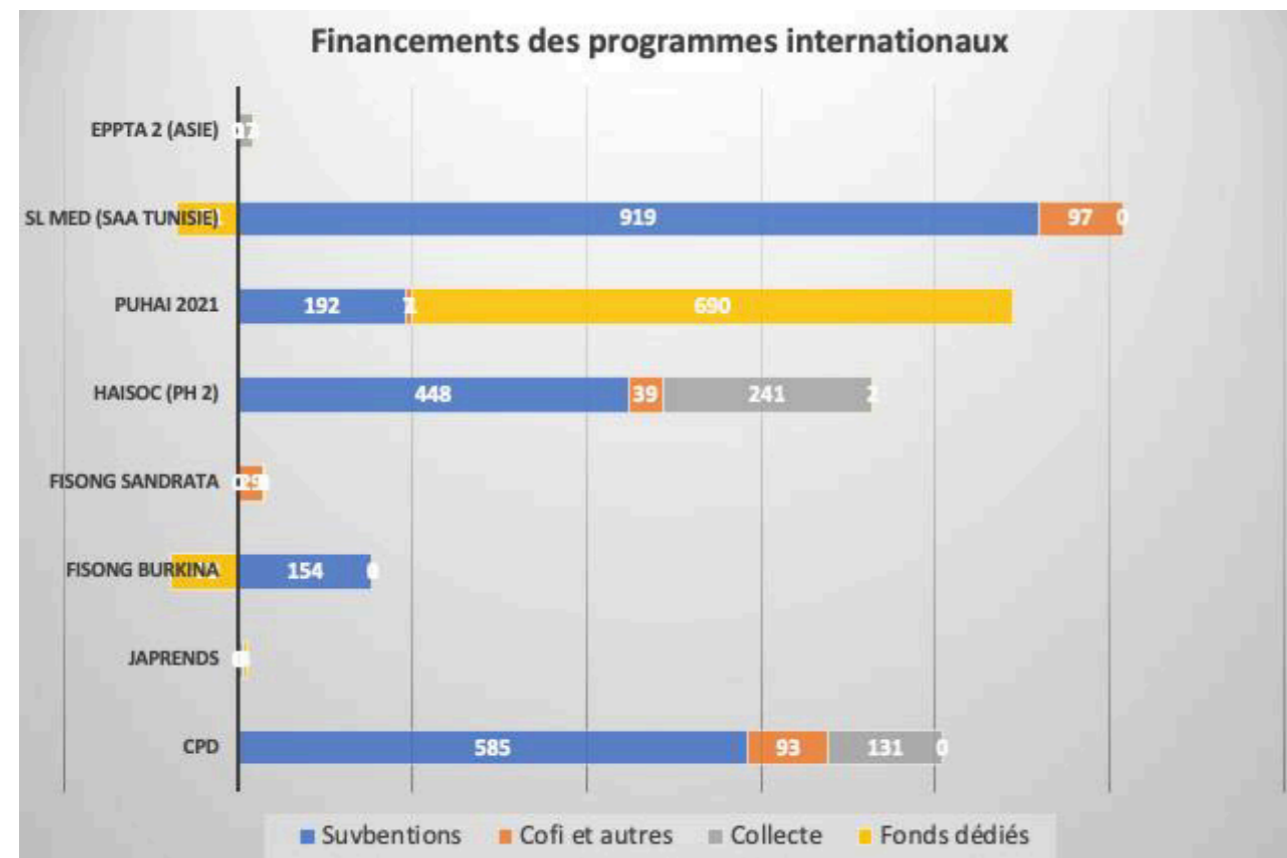
La part de financements publics reste forte au regard des financements privés ce qui crée une fragilité politique pour Solidarité Laïque dans le cas d'une révision négative de la vision de l'aide internationale par les pouvoirs publics.



Ce tableau intègre les mouvements de fonds dédiés, ces derniers étant eux-mêmes issus des subventions et de la collecte.

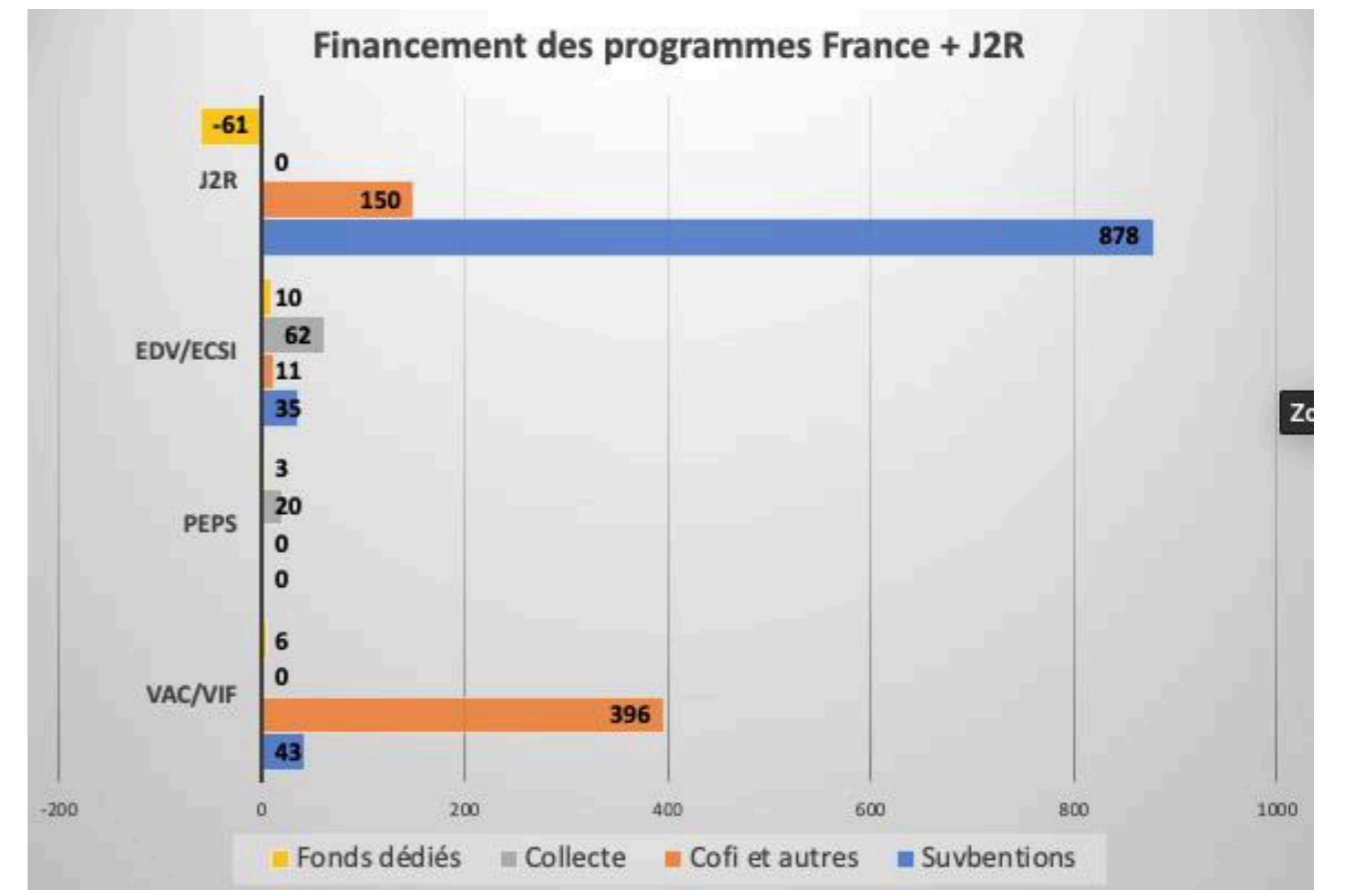
- 11 K€ issus de la collecte
- Dotations 34 K€
- Reprises 45 K€
- 509 K€ issus des subventions (soit dotations 212 K€ - reprises 721 K€)

Les représentations suivantes montrent programme par programme l'utilisation des piliers de financement (subventions, co-financements et collecte. Elles permettent de visualiser l'importance de chacun de ces piliers. Le lecteur notera que ces représentations sont issues des données de l'exercice 2023 alors que les programmes les plus nombreux sont conduits sur au moins 3 années. Cela indique que le même exercice pourrait être réengagé à l'issue des programmes.



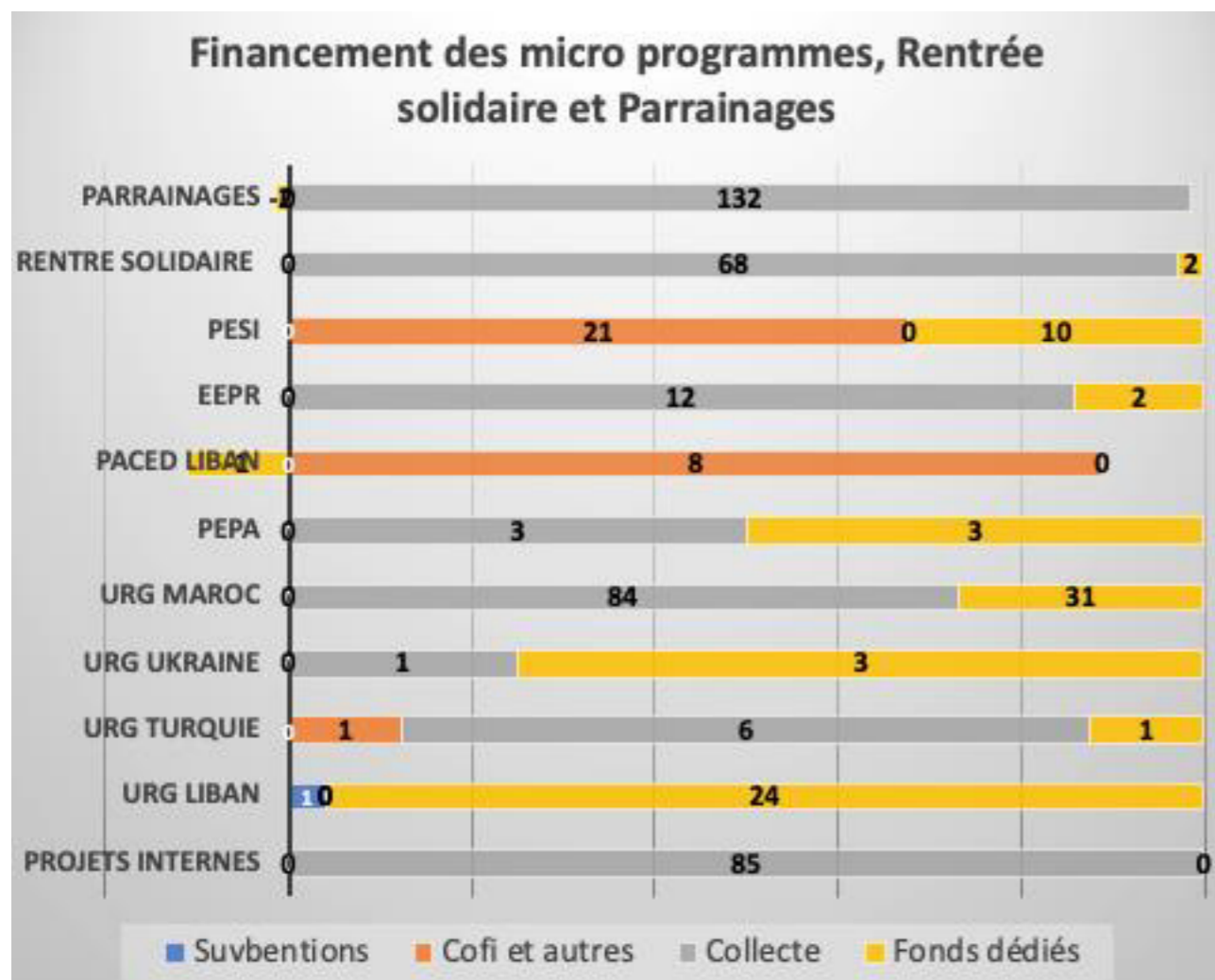
De cette première représentation dont l'échelle va de 0 à 1 000 K€ on peut tirer les enseignements suivants sur la conduite de l'exercice 2023 :

- Importante consommation des subventions pour les 3 programmes SAA Tunisie, HAISOV phase 2 et CPD. Si le programme CPD utilise davantage de collecte (131 K€) que le prévoyait le budget prévisionnel, cette consommation est également significative pour le programme HAISOC Phase 2 (241 K€).
- Financement du programme PUHAI 2021 essentiellement par la reprise des fonds dédiés (690 K€). On notera que les fonds dédiés utilisés en 2023 sont essentiellement issus des subventions (9% de la charge programmes en moyenne)
- Certains programmes impactent très peu les piliers de financements.
- Enfin, on peut noter pour cet exercice la modestie des cofinancements même si au global, ceux-ci ont atteint 92% de l'attente au budget prévisionnel. Cette dernière observation marque une nouvelle fois l'importance de développer la politique de recherche de co-financements.



Cette seconde représentation à échelle plus modeste (de 0 à 850K€) montre la bonne tenue économique du programme J2R.

- Financé intégralement par les subventions et cofinancements, ce programme peut repositionner 61 K€ sur les fonds dédiés pour un usage ultérieur
- Le programme VAC/VIF est lui aussi intégralement financé par les subventions et les cofinancements.
- On note qu'outre 2 programmes pour un total de 82 K€, cette partie de la mission sociale est très peu utilisatrice de la collecte.



Cette dernière représentation dont l'échelle est réduite (0 à 135 K€) traite des micros-programmes, de la Rentrée solidaire et des parrainages. Concernant la Rentrée solidaire, 3 lignes ont été cumulées ici : Rentrée Solidaire Madagascar (frais de recherche de collecte) / Rentrée Solidaire Cameroun (distribution) ainsi que les frais de douane concernant des containers non livrés en Haïti.

On peut y observer les éléments suivants :

- Les programmes dits "urgence" sont essentiellement financés par la collecte (fléchée pour ces actions précises par les donateurs). Les fonds dédiés qui y sont consacrés dans l'exercice sont eux-mêmes issus de collectes perçues les années précédentes.
- Les parrainages comme la Rentrée solidaire sont des actions également intégralement financées par la collecte (collecte affectées récurrentes). On notera que ces actions récurrentes, financées ainsi, l'ont été en fait, en 2022, financées par les fonds propres de l'association, celle-ci ne disposant l'époque pas suffisamment de collecte.

## 4. Le financement des coûts de structure

Il s'agit ici du fonctionnement économique du support administratif des programmes, le siège "Corvisart" (dépenses du siège, part "ressources humaines" pour les fonctions support, communication générale). Celui-ci est principalement alimenté par la cotisation des membres et les prélèvements dits "frais administratifs" sur les subventions et la collecte.

Ces charges sont essentiellement administratives et salariales (parts des montants totaux non imputés aux programmes). La structure est en 2023 en déficit de 138 K€ contre un déficit de 295 K€ en 2022.

Produits	2023	2022	Charges	2023	2022
<b>Produits structure</b>			<b>Charges structure</b>		
Cotisations	289	265	Achats	48	38
Subv. / Contrats aidés	36	28	Locations	195	183
Legs	186	1	Honoraires / Presta	171	240
Subventions	0	0	Impôts et taxes	145	138
Remb. Divers	26	24	Frais de personnel	722	777
Produits financiers	1	2	Frais divers	42	5
Produits exceptionnels	0	1	Charges except.	10	42
Collecte affectée	1	1	Amort. / Provisions	29	21
Reprise F Dédiés	5	0	Dotation aux Fonds dédiés	0	3
<b>Produits liés aux projets</b>					
Frais admin/Subv.	448	575			
Frais admin/Collecte	233	255			
<b>Total produits</b>	<b>1 225</b>	<b>1 151</b>	<b>Total charges</b>	<b>1 363</b>	<b>1 446</b>

### 4.1 - Les produits de la structure

La ligne "cotisation" a pu être abondée en fin d'exercice suite à un appel massif vers l'ensemble des membres qui n'avaient pas réglé leur cotisation dans l'année. Cet appel a permis également de retrouver des cotisations non perçues les années antérieures permettant ainsi une première mise à jour de sommes constatées sans effet de trésorerie.

- La ligne "legs" est en forte augmentation par rapport à l'an dernier (de 688 € à 185 840 €). On notera cependant qu'au budget prévisionnel, la somme attendue était supérieure de 103 326 €. Ce différentiel correspond à des legs "garantis" mais non encore perçus dans l'exercice.

- La ligne "frais administratifs" sur la collecte a diminué dans la même proportion qu'à diminué la collecte. Cette ligne passe de 255 K€ à 233 K€ soit une diminution de 8,63 %.

- La ligne "frais administratifs sur les subventions" subit le même mouvement. Elle diminue de 22,09% en rapport avec la diminution des subventions utilisées pour la mission sociale.

## 4.2 - Les charges de la structure

On notera que les lignes de charges sont assez stables d'un exercice à l'autre exceptée la ligne "frais de personnel" qui diminue légèrement et la ligne "honoraires" qui présente une forte diminution de 70 K€. La ligne "achat" qui enregistrait 38 K€ en 2022 et était budgétisée à 79 K€ au prévisionnel affiche finalement 48 K€ alors que 2023 fut une année de hausse d'inflation.

- Les frais de personnel : cette ligne affichait 777 K€ en 2022 et 772 K€ en 2023. Cela ne dit rien de la politique "ressources humaines" de Solidarité Laïque, mais est le résultat d'une conjoncture. Des postes libérés n'ont pas été pourvus sur l'ensemble de l'année 2023 (principalement des postes impactant seulement le siège).

- Les autres charges : outre les lignes signalées ci-dessus, les autres lignes de charges sont assez stables entre les 2 exercices.

Au final, la structure affiche un déficit de 138 K€ (contre 295 K€ en 2022). Ce déficit est en partie compensé par les effets du suivi économique de la mission sociale qui a permis de dégager l'excédent de collecte de 279 K€.

La structure affiche donc un résultat de 141K€.

On peut noter que si les legs non perçus dans l'exercice l'avaient été, le résultat de la structure aurait été supérieur à 70 K€.

- Les contributions volontaires en nature ont été évaluées à 414 K€ en 2023 contre 537 K€ en 2022. Inscrites en comptabilité en produit et en charge, elles n'impactent pas le résultat mais apportent une information sur un produit qui n'est pas purement financier.

Ainsi, en 2023, ces contributions se sont réparties comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

		Nature (K€)	Mise à disposition et prestations (K€)
<b>Missions Sociales</b>	France	111	5
	Étranger	69	7
<b>Frais recherche Fonds</b>		22	54
<b>Fonctionnement</b>		131	16
<b>Total</b>		<b>332</b>	<b>82</b>

# 5. Éléments du Bilan

Le bilan de Solidarité Laïque au total de l'actif et du passif confirme sa particularité de la non-régularité. Ce total représentait :

Année	Total bilan (K€)
2018	2 475
2019	8 370
2020	6 720
2021	5 538
2022	3 010
2023	4 868

Cette irrégularité s'explique entre autres éléments, par les décalages entre la perception de fonds à destination de la mission sociale et leur utilisation. Les principaux mouvements à l'actif sont perceptibles dans le bloc "actif circulant" où l'on trouve à la fois les créances et les disponibilités.

## L'actif du bilan

L'actif immobilisé est très peu impactant. Solidarité Laïque ne possède pas de biens immobiliers mais seulement quelques matériels pour son fonctionnement (informatique notamment). Par le jeu des amortissements et dépréciations, cette ligne passe de 21 K€ en 2022 à 16 K€ en 2023.

L'actif dit "circulant" qui englobe les disponibilités, créances et stocks après avoir baissé de 46 % entre 2021 et 2022 augmente de 52 % entre 2022 et 2023. Ces fortes variations, issues du modèle économique dans lequel s'inscrit Solidarité Laïque montre la difficulté de l'association à stabiliser une économie afin d'obtenir d'un exercice à l'autre des résultats plus linéaires. La ligne "autres créances" passe de 2 256 K€ à 3 130 K€. Il s'agit essentiellement des sommes inscrites sur engagement des bailleurs en vue de la conduite des projets mais non perçues.

Les disponibilités qui affichaient 598 K€ en 2022 et 1 417 K€ en 2023 représentent le solde de trésorerie au 31 décembre. Les sommes disponibles sont essentiellement celles perçues des bailleurs qui seront ensuite réparties sur les projets, notamment vers les antennes.

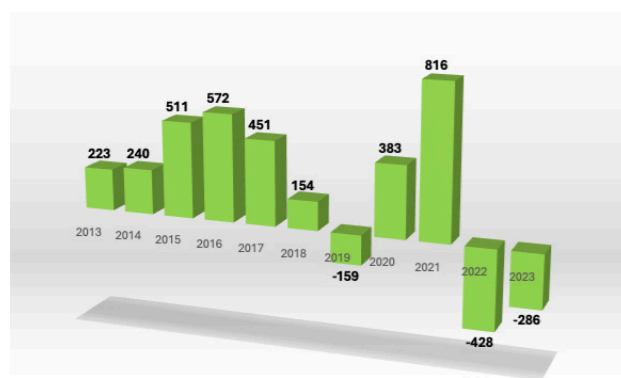
## Le passif du bilan

Les fonds propres : Le résultat excédentaire de l'exercice 2023 conduit à un début de redressement des fonds propres qui affiche cependant un déficit de 286K€.

Le tableau ci-dessous récapitule 11 années de résultat et montre la rupture de 2017 où certaines charges de programmes n'ont pas été compensées par des recettes suffisantes, situation récurrente depuis outre les 2 années « Covid ». Pour rappel, la situation en 2019 avait engagé l'AGE sur des recherches de solutions visant au renforcement des fonds propres.

Années	Résultats	Fonds propres
2013	-16	223
2014	+17	240
2015	+271	511
2016	+51	572
2017	-116	451
2018	-293	154
2019	-314	-159
2020	+542	383
2021	+433	816
2022	-1 243	- 428
2023	141	-286

Evolution des fonds propres



Cette représentation montre que la situation des fonds propres a commencé à se dégrader dès l'exercice 2017 pour atteindre un premier moment critique en 2019 avec un déficit de 159 K€.

Les années 2020 et 2021 (années de crise sanitaire) ont libéré des reliquats de collecte qui ont donné cette impression de redressement alors que le résultat d'exploitation sur ces deux années restait déficitaire (cf rapports financiers).

L'année 2022 a été révélatrice de la faiblesse du modèle puisque le redémarrage de la mission sociale a été fatale aux fonds propres.

C'est seulement en 2023 que structurellement, les équilibres entre les sources de financement et leur utilisation réapparaissent ce qui appelle au maintien et au renforcement des travaux engagés dans l'exercice.

Les fonds dédiés représentent à la clôture de l'exercice les ressources affectées par les financeurs publics ou privés, projet par projet et non encore utilisés conformément aux engagements pris. Ces montants sont reportés sur les exercices à venir.

Au 31/12/2023, leur montant est de 921 K€ contre 1 441 K€ en 2022. Le différentiel de 520 K€ correspond aux mouvements effectués dans l'exercice. Celui-ci comme vu précédemment a été fortement marqué par les reprises de fonds notamment pour financer les programmes en Haïti.

Pour rappel, cette ligne se distingue de la ligne des fonds propres par l'usage exclusif de ces sommes sur les actions pour lesquelles elles ont été perçues.

Au chapitre "dettes", outre les factures non parvenues et les dettes sociales et fiscales qui ont légèrement diminué en 2023, les "produits constatés d'avance" ont augmenté passant de 1 155 K€ à 3 432 K€. Ils correspondent à des subventions d'exploitation obtenues pour des projets pluriannuels et qui concernent par conséquent les exercices suivants. Toutes les charges devront être contenues au regard de leur nécessité et de leur impact sur le résultat. Les éventuelles hausses devront pouvoir être toujours compensées par une garantie de produit si l'objectif d'un retour à des fonds propres positifs en 2 années est maintenu.

## 6. Conclusion et perspectives

Si Solidarité Laïque n'a pu atteindre le résultat souhaité au budget prévisionnel qui se situait à 215 K€, celui observé au 31/12/2023 demeure satisfaisant tant il est le fruit d'une forte mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'Union pour engager le redressement économique en activant toutes les possibilités pour y parvenir : économie sur les charges, recherche de fonds, activation de leviers clairement identifiés, mise en oeuvre d'outils de gestion et de suivi plus performants, interactions permanentes entre les élus et les opérationnels notamment au travers la mise en place de la commission économique... Aucune de ces approches ne doit être relâchées en 2024 et certainement au-delà.

Des pistes peuvent et doivent être tirées de cet exercice 2023, tant en matière de méthodologie que d'objectifs à atteindre.

### Équilibre entre les sources de financement

- Sur la durée d'un programme, les équilibres sont très différents d'un exercice à l'autre ce qui est cause de risques au moment de fin de programme lorsque qu'elle se superposent avec un début d'autre programme. Dans la programmation, il conviendra de mieux anticiper sur l'utilisation annuelle des ressources par origine. De même, Solidarité Laïque, lorsqu'elle fait usage des subventions pour le financement des programmes doit anticiper davantage sur les fonds propres (co-financements par collecte notamment) qu'elle doit rendre disponibles au regard des conventions passées avec l'AFD.

### Mouvements des fonds dédiés

- On observe des mouvements très forts qui créent une très grande hétérogénéité entre deux résultats. Une programmation plus anticipée des ressources doit permettre de réduire la forte amplitude des mouvements des fonds dédiés.

### Évolution de la collecte

- L'exercice montre que la diminution des frais de recherche de fonds (FRRF) impacte moins le montant de la collecte perçue. Si la corrélation existe, il n'y a pas de proportionnalité. Il sera important de qualifier chaque élément de charge qui compose les FDRF afin d'évaluer le rapport coût / impact de chacun afin de mieux anticiper sur la collecte.

### Stabilité des co-financements

- Des co-financements acquis proches du budget prévisionnel mais qui ne représentent que 15% du financement des programmes. Afin de réduire le risque lié aux possibles diminutions de collecte et de recherche d'un rééquilibrage entre fonds publics et fonds privés, il convient d'engager Solidarité Laïque dans la recherche de nouveaux co-financeurs au-delà des cercles connus.

### Considération générale

- Solidarité Laïque ne modifiera pas le modèle économique imposé mais devra chercher les équilibres entre les sources de financement et mieux anticiper sur les exercices dits "de jointure" en programmant budgétairement les programmes, fonctionnement de structure et FDRF et collecte sur 3 années minimum.

Roger Cruq, Trésorier - avril 2024.

# Rapport du Commissaire aux comptes



Audit - Bureau de Paris  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990  
Siège social : 22, rue Corvisart  
75013 PARIS

SIREN : 339 797 920

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



## COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990  
Siège social : 22, rue Corvisart  
75013 PARIS  
SIREN : 339 797 920

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'Association COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « Changement de méthode comptable et de présentation » de l'annexe qui expose le changement de méthode relatif à la présentation dans l'annexe des comptes annuels d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger.

Cette présentation résulte de la première application du décret n° 2021-1812 du 24 décembre 2021.

#### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Annexe 1 – Compte de résultat par origine et destination 2023 » ; « Annexe 2 – Compte d'emplois annuels des ressources collectées auprès du public 2023 » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

#### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

#### Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

#### Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 18 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO

Signé par  
*BRICE ROGIR*  
Signature numérique de BRICE ROGIR  
Date : 19-06-2024 15:52  
66343734643062632d65...

Brice ROGIR

## BILAN ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

ACTIF	Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023			01/01/2022 au 31/12/2022
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires	93 057,94	93 057,94		
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techn., matériel et outil. ind.	76 010,34	65 448,66	10 561,68	15 204,69
Autres	7 212,45	6 270,03	942,42	1 747,62
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou d. dest. à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 500,00		3 500,00	3 500,00
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	1 071,47		1 071,47	451,47
<b>TOTAL (I)</b>	<b>180 852,20</b>	<b>164 776,63</b>	<b>16 075,57</b>	<b>20 903,78</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	11 576,50		11 576,50	10 419,00
Créances				
Créances clients, usagers et comptes ratt.	1 181,70		1 181,70	940,52
Créances reçues par legs ou donations	173 277,48		173 277,48	
Autres	3 182 465,80	52 551,00	3 129 914,80	2 255 803,28
Valeurs mobilières de placement	76,25		76,25	76,25
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	1 416 611,73		1 416 611,73	598 295,27
Charges constatées d'avance	120 139,37		120 139,37	123 848,53
<b>TOTAL (II)</b>	<b>4 905 328,83</b>	<b>52 551,00</b>	<b>4 852 777,83</b>	<b>2 989 382,85</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>5 086 181,03</b>	<b>217 327,63</b>	<b>4 868 853,40</b>	<b>3 010 286,63</b>



## BILAN PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

PASSIF	Du 01/01/2023 au 31/12/2023	Du 01/01/2022 au 31/12/2022
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	144 764,82	144 764,82
Fonds propres complémentaires	146 163,24	146 163,24
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00	316 294,00
Autres		
Report à nouveau	-1 034 869,70	208 470,45
Excédent ou déficit de l'exercice	141 462,67	-1 243 340,15
	<i>Situation nette (sous total)</i>	<i>-427 647,64</i>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>-286 184,97</b>	<b>-427 647,64</b>
<b>FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	173 277,48	
Fonds dédiés	920 961,08	1 440 866,08
<b>TOTAL (II)</b>	<b>1 094 238,56</b>	<b>1 440 866,08</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL (III)</b>		
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	155,57	
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	342 233,38	539 414,61
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	277 529,50	297 760,19
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 947,38	5 805,60
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	3 431 933,98	1 154 087,79
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>4 060 799,81</b>	<b>1 997 068,19</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>4 868 853,40</b>	<b>3 010 286,63</b>

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal -

2

## COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations	311 779,57	307 459,00
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
<i>Dont ventes de dons en nature</i>		
Ventes de prestations de service	5 844,58	6 282,07
<i>Dont parrainages</i>		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	4 105 467,86	4 929 587,12
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 329 845,69	2 553 625,90
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	185 839,60	687,50
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	25 817,97	28 882,62
Utilisations des fonds dédiés	766 339,00	256 217,00
Autres produits	6 451,83	1 328,62
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>7 737 386,10</b>	<b>8 084 069,83</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock	-1 157,50	-7 187,40
Autres achats et charges externes	1 411 116,29	2 129 734,65
Aides financières	3 914 988,19	4 260 035,24
Impôts, taxes et versements assimilés	144 757,09	137 565,68
Salaires et traitements	1 262 194,61	1 224 873,17
Charges sociales	580 174,30	527 154,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	9 787,97	11 302,59
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	246 434,00	992 143,00
Autres charges	4 140,21	2 810,86
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>7 572 435,16</b>	<b>9 278 432,37</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>164 950,94</b>	<b>-1 194 362,54</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	306,23	1 558,68
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change	6 070,23	2 422,12
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>6 376,46</b>	<b>3 980,80</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	9 600,69	
Différences négatives de change	29,69	100,47
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>	<b>9 630,38</b>	<b>100,47</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-3 253,92</b>	<b>3 880,33</b>

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal -

3

## COMPTE DE RÉSULTAT

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

	Du 01/01/23 au 31/12/23	Du 01/01/22 au 31/12/22
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>	<b>161 697,02</b>	<b>-1 190 482,21</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		2 340,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>		<b>2 340,00</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		42 231,94
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	20 161,00	12 771,00
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>20 161,00</b>	<b>55 002,94</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-20 161,00</b>	<b>-52 662,94</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	73,35	195,00
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>	<b>7 743 762,56</b>	<b>8 090 390,63</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>7 602 299,89</b>	<b>9 333 730,78</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>141 462,67</b>	<b>-1 243 340,15</b>
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	82 368,00	81 411,00
Prestations en nature		
Bénévolat	332 662,00	455 449,00
<b>TOTAL</b>	<b>415 030,00</b>	<b>536 860,00</b>
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	82 368,00	81 411,00
Prestations en nature		
Personnel bénévole	332 662,00	455 449,00
<b>TOTAL</b>	<b>415 030,00</b>	<b>536 860,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>141 462,67</b>	<b>-1 243 340,15</b>

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### PRÉSENTATION

### FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023 dont le total est de 4 868 853,40 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 141 462,67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

### RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

### Changement de méthode comptable et de présentation

L'Autorité des Normes Comptables (ANC) a adopté le 30 juin 2022 le règlement n°2022-04 qui intègre de nouvelles dispositions à la suite des obligations comptables mises en place par la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République et notamment la tenue d'un état séparé des avantages et ressources provenant de l'étranger à présenter dans l'annexe des comptes annuels.

Ces nouvelles dispositions s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023 et constituent un changement de méthode comptable.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger est établi selon le modèle de tableau synthétique. La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir est mise à disposition de toute personne qui en ferait la demande par email.

Les comptes annuels au 31/12/2023 ont été arrêtés conformément au plan comptable général défini par le règlement 2014-03 modifié de l'Autorité des Normes Comptables, complété du règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Et d'après les dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Conformément aux nouvelles dispositions réglementaires de l'ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018, il convient de décrire :

### L'objet social de l'entité :

- Solidarité Laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990). Il s'agit d'une association humanitaire à but non lucratif qui oeuvre pour des missions sociales éducatives et de lutte contre les inégalités et contre les exclusions.

L'association est aussi un collectif de 48 organisations liées à l'école publique, à l'éducation populaire et à l'économie sociale et solidaire.

### La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

### Les moyens mis en oeuvre :

- Les missions sociales sont financées par des donateurs et des bailleurs.

### IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles éligibles.

### IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles éligibles.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Logiciels	L 3-5 ans
- Réalisation de films	L 3 ans
- Agencements & Aménagements	L 10 ans
- Matériel de transport	L 5 ans
- Matériel et mobilier de bureau	L 3 à 10 ans

### IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La valeur est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

### STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

### CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le poste autres créances comprend des subventions à recevoir pour 2 859 976 € et des produits à recevoir pour un montant de 303 515 € correspondant principalement à des dons, cotisations adhérents, reversements partenaires à recevoir.

### Disponibilités

Le solde des disponibilités au 31 décembre 2023 qui s'élève à 1 416 612 € comprend des comptes sur livret pour 6 088 €, des produits financiers à recevoir pour 139 € et des comptes ouverts au nom de Solidarité Laïque pour des délégations régionales pour un total de 93 965 €.

Les délégations bénéficient d'avances de trésorerie faisant l'objet d'un suivi au siège de solidarité laïque.

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### DETTES

#### Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs et par des donateurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la clôture de l'exercice 2023, les ressources affectées par des tiers ou donateurs et non encore utilisées s'élèvent à 920 961€.

Les fonds reportés liés à des legs acceptés mais non encaissés au 31 décembre 2023 se sont élevés à 173277 €.

Un tableau annexé aux comptes analyse les excédents ou insuffisances de ressources par projet. En cas d'insuffisance de ressources, le déficit est financé par prélèvement sur la collecte générale si la reprise de fonds dédiés ne permet pas de couvrir l'intervention.

Pour chaque projet, les charges directes d'intervention sont comptabilisées de façon analytique.

### COMPTE DE RÉSULTAT ET COMPTES D'INTERVENTIONS

#### Compte de résultat

##### Frais administratifs et de fonctionnement

L'association retient des frais administratifs sur l'ensemble de ses programmes pour financer ses frais de structure, ces montants sont déterminés sur chaque convention signée.

Pour l'ensemble de la collecte, les frais administratifs perçus représentent 10% des sommes perçues.

#### Compte d'Intervention et Comptabilité Analytique

Ces comptes sont destinés à suivre les mouvements financiers par intervention au sein d'une comptabilité analytique. Ils fonctionnent selon le schéma suivant :

	CHARGES	PRODUITS
Frais directs d'intervention (achats, services extér)	×	
Subventions		×
Frais Administratifs		- x
Collecte affectée		×
Collecte générale		×
Frais de collecte (10%)		- x
Provisions/Reprises		+ / - x

Si les frais directs d'intervention ne sont pas couverts par des subventions ou des collectes affectées, l'intervention est financée soit :

- par une reprise sur fonds dédiés,

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

- par un prélèvement sur la collecte générale.

Dans le cas où les collectes affectées ou bien les subventions seraient supérieures aux frais, l'écart est affecté aux fonds dédiés.

### COMPTE EMPLOI RESS.(CER)-FRAIS RECH FONDS-Infos COMPL

#### Compte Emplois Ressources

La présentation du compte "emploi ressources" est conforme au règlement ANC n° 2018-06.

Egalement l'association présente un compte de résultat par origine et destination (CROD) suivant la réglementation de l'article 432-2, règlement ANC n° 2018-06.

L'association n'a pas opté pour le rapprochement entre le compte de résultat et le CROD et non plus entre le CROD et les contributions volontaires en nature.

#### Dons et legs- Frais de recherche de fonds

L'association solidarité laïque a perçu des Assurances Vie pour 185 840 €. Ce montant a été inscrit en comptabilité pour l'exercice 2023 au compte de Produits. Solidarité Laïque a accepté des Legs pour un montant de 173 277 €. Ce montant a été inscrit en report en fonds dédiés.

Depuis 2011, Solidarité Laïque bénéficie par l'intermédiaire de plusieurs organisations membres d'un fichier de donateurs potentiels.

Les frais de recherche de donateurs, tels que les frais de marketing, frais postaux, frais d'enregistrement comptable, sont répartis proportionnellement au montant des fonds collectés sauf parrainages.

#### Informations complémentaires

Les honoraires de commissariat aux comptes inscrits en charges s'élèvent à 16 380 € TTC.

### BENEVOLAT-LEGS A RECEVOIR

#### Note sur le bénévolat

Les interventions bénévoles ont été évaluées à 415 029 € et sont inscrites en comptabilité. Les actions des bénévoles correspondent aux missions suivantes :

##### Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, Solidarité Laïque (SL) collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage dossier pour recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en oeuvre des projets etc...

Solidarité Laïque sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages. Les délégués départementaux de Solidarité Laïque collaborent aussi aux

## ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions famille »

Ces bénévolats s'élèvent à 415 029 € en 2023, répartis en frais de fonctionnement pour 167 356 €, en frais de recherche de fonds pour 59 848 €, et en missions sociales pour 187 826 €.

### Frais de fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier,
- Budgétaire : la commission des contrôles internes,
- Bénévolat pour le fonctionnement des délégations départementales,
- L'accompagnement et le soutien aux activités liées à la transition numérique,
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...).

Solidarité Laïque a aussi bénéficié d'encarts publicitaires dans certaines revues de ses adhérents.

Ces bénévolats ont été évalués à 415 029 € en 2023 (332 662 € de bénévolat + 82 368 € de mise à disposition et de prestations).

### Recherche de fonds

Par ailleurs, Solidarité Laïque a bénéficié depuis quelques années d'un fichier d'adresses transmises par un ou plusieurs de ses adhérents.

Quelques bénévoles interviennent également dans ce secteur "marketing" pour actualiser des fichiers de la base de données.

Ces prestations de bénévolat ont été évaluées à 59 848 € en 2023.

### Missions sociales

Des bénévoles interviennent dans la gestion des missions sociales et leur participation a été évaluée à 187 826 €.

Les bénévolats pour les missions sociales ainsi que pour les frais de fonctionnement ont été valorisés suivant le barème de l' AFD (Agence Française de Développement), à savoir : forfait unique de 300 € par jour par ressource humaine valorisée 'acteur privé ou acteur secteur public ou bénévole-mission siège ou mission terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne concernée mise à disposition.

Pour les mises à disposition de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

### Cotisations

Les cotisations des adhérents sont sans contrepartie et sont comptabilisées en produits dès l'appel de cotisation.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	IMMOBILISATIONS	V. brute des immob. début d'exercice	Augmentations	
			suite à réévaluation	acquisitions
INCORPORE	Frais d'établissement et de développement	<b>TOTAL</b>		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	<b>TOTAL</b>	93 058	
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions			
		Sur sol propre		
		Sur sol d'autrui		
		Inst. générales, agencés & aménagés construct.		
	Installations techniques, matériel & outillage industriels	71 671		4 340
		Inst. générales, agencés & aménagés divers	7 212	
Autres immos corporelles				
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau & mobilier informatique			
	Emballages récupérables & divers			
	Immobilisations corporelles en cours			
	Avances et acomptes			
	<b>TOTAL</b>	78 883		4 340
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence			
	Autres participations	3 500		
	Autres titres immobilisés			
	Prêts et autres immobilisations financières	451		620
	<b>TOTAL</b>	3 951		620
	<b>TOTAL GENERAL</b>	175 892		4 960

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immob. fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine	
		par virt poste	par cessions			
INCORPOR.	Frais d'établissement & développ. <b>TOTAL</b>					
	Autres postes d'immob. incorporelles <b>TOTAL</b>			93 058		
CORPORELLES	Terrains					
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui				
	Inst. techniques, matériel & outillage indust.	Inst. gal. agen. amé. cons			76 010	
		Inst. gal. agen. amé. divers			7 212	
	Autres immos corporelles	Matériel de transport				
		Mat. bureau, inform., mobilier				
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
	<b>TOTAL</b>			83 223		
FINANCIERES	Particip. évaluées par mise en équivalence					
	Autres participations			3 500		
	Autres titres immobilisés					
	Prêts & autres immob. financières			1 071		
	<b>TOTAL</b>			4 571		
	<b>TOTAL GENERAL</b>			180 852		

(1) Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE A	SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES				
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	93 058			93 058
	<b>TOTAL</b>	93 058			93 058
	Terrains				
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui			
	Inst. techniques matériel et outil. industriels	Inst. générales agen. aménag.			
		Inst. générales agencem. amén.	56 466	8 983	65 449
	Autres immos corporelles	Matériel de transport	5 465	805	6 270
		Mat. bureau et informatiq., mob.			
	Emballages récupérables divers				
	<b>TOTAL</b>	61 931	9 788		71 719
	<b>TOTAL GENERAL</b>	154 989	9 788		164 777

CADRE B	VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	DOTATIONS			REPRISES		
Différentiel de durée		Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
	Frais d'établissement						
	Fonds commercial						
	Autres immos incorporelles						
	<b>TOTAL</b>						
	Terrains						
	Constr.	Sur sol propre					
		Sur sol autrui					
	Inst. techn. mat. et outillage	Inst. agenc. et amén.					
		Inst. gales, ag. am div					
	A. immo. corp.	Matériel transport					
		Mat. bureau mobilier inf.					
	Emballages réc. divers						
	<b>TOTAL</b>						
	Frais d'acquisition de titres de participations						
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>						
	<b>Total général non ventilé</b>						

## ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Primes de remboursement des obligations				

## PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

TABLEAU DES PROVISIONS					
	Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Prov. pour reconstit. gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissements				
	Provisions pour hausse des prix				
	Amortissements dérogatoires				
	<i>Dont majorations exceptionnelles de 30 %</i>				
	Pour prêts d'installation				
	Autres provisions réglementées				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges				
	Prov. pour garanties données aux clients				
	Prov. pour pertes sur marchés à terme				
	Provisions pour amendes et pénalités				
	Provisions pour pertes de change				
	Prov. pour pensions et obligations similaires				
	Provisions pour impôts				
	Prov. pour renouvellement des immobilisations				
	Prov. pour gros entretien et grdes réparations				
	Prov. pour chges sociales, fiscales / congés à payer				
	Autres provisions pour risques et charges				
	<b>TOTAL</b>				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles			
		- corporelles			
		- Titres mis en équivalence			
		- titres de participation			
		- autres immobs financières			
	Sur stocks et en cours				
	Sur comptes clients				
	Autres provisions pour dépréciation	36 211	20 161	3 821	52 551
	<b>TOTAL</b>	<b>36 211</b>	<b>20 161</b>	<b>3 821</b>	<b>52 551</b>
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>36 211</b>	<b>20 161</b>	<b>3 821</b>	<b>52 551</b>
	Dont provisions pour pertes à terminaison				
	Dont dotations & reprises	- d'exploitation			
- financières					
- exceptionnelles			20 161	3 821	
<b>Titre mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée</b>					

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 071		1 071
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 182	1 182	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés	6 185	6 185	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres coll. publiques			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers	2 859 976	2 757 976	102 000
Groupe et associés (2)				
Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres) (3)	476 793	476 793		
Charges constatées d'avance	120 139	120 139		
<b>TOTAUX</b>		<b>3 465 346</b>	<b>3 362 275</b>	<b>103 071</b>
RENOIS	(1) Montant des			
	- Créances représentatives de titres prêtés			
	- Prêts accordés en cours d'exercice			
(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)				
(3) Créances reçues par legs ou donations	173 277	173 277		

## COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	120 139
Financières	
Exceptionnelles	
<b>TOTAL</b>	<b>120 139</b>

### PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances	3 165 578
Disponibilités	139
<b>TOTAL</b>	<b>3 165 717</b>



## TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres statutaires	144 764,82				144 764,82
Fonds propres complémentaires	146 163,24				146 163,24
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	316 294,00				316 294,00
Report à nouveau	208 470,45			-1 243 340,15	-1 034 869,70
Excédent ou déficit de l'exercice	-1 243 340,15		1 384 802,82		141 462,67
<b>TOTAUX</b>	<b>-427 647,64</b>		<b>1 384 802,82</b>	<b>-1 243 340,15</b>	<b>-286 184,97</b>

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
AFRIQUE	421 710,00	78 704,00	6 379,00			494 035,00	
CARAIRES+AMERIQUE LATINE	707 546,00		690 062,00			17 484,00	
BASSIN MEDITERRANEEN	62 404,00	71 305,00				133 709,00	
EUROPE DE L EST	3 065,00		2 653,00			412,00	
AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX	9 980,00	961,00	9 906,00			1 035,00	
FRANCE	36 092,00	61 047,00	11 639,00			85 500,00	
<b>TOTAL</b>	<b>1 240 797,0</b>	<b>212 017,00</b>	<b>720 639,00</b>			<b>732 175,00</b>	

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### TABLEAU DE SUIVI DES CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES D'AUTRES ORGANISMES

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
NEANT							
<b>TOTAL</b>							

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal

20

## TABLEAU DE SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice montant global	Reports	Utilisations		Transferts	À la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
AFRIQUE		40,00				40,00	
CARAIBES + AMERIQUE LATINE	49 329,00		2 409,00			46 920,00	
BASSIN MEDITERRANEEN	39,00					39,00	
ASIE	3 059,00		3 059,00				
AUTRES PROJETS INTERNATIONAUX							
RENTREE SOLIDAIRE	2 239,00		2 239,00				
URGENCE INTERNATIONALE	94 547,00	30 726,00	27 383,00			97 890,00	
PARRAINAGES	15 852,00	3 107,00	813,00			18 146,00	
FRANCE	35 003,00	544,00	9 797,00			25 750,00	
<b>TOTAL</b>	<b>200 068,00</b>	<b>34 417,00</b>	<b>45 700,00</b>			<b>188 785,00</b>	

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal

21

## TABLEAU DES AVANTAGES ET RESSOURCES PROVENANT DE L'ÉTRANGER

Les ressources en dons provenant des DOM-TOM sont les suivants :

Guadeloupe :	7256 €
Martinique :	7804 €
Nouvelle Calédonie :	503 €
Réunion :	17373 €

Les ressources en dons provenant de l'étranger sont les suivants :

Etat du contributeur	Montant total des avantages et ressources
Albanie	90,00
Allemagne	1 910,00
Bahreïn	20,00
Belgique	255,00
Belize	50,00
Canada	240,00
Colombie	90,00
Émirats arabes unis	50,00
Espagne	1 080,00
Etat-Unis	1 010,00
Finlande	224,00
Luxembourg	100,00
Madagascar	2,00
Maroc	520,00
Pays-Bas	100,00
Suisse	240,00
Tunisie	440,00

## TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### LEGS, DONATIONS OU ASSURANCES-VIE

Produits	Montants
Montant perçu au titre d'assurances-vie	185 839,60
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	173 277,48
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	Montants
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	173 277,48
<b>Solde de la rubrique</b>	<b>185 839,60</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - PRODUITS LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	277 851	277 851	265 025	265 025
1.2 Dons, legs et mécénat	2 515 685	2 515 685	2 554 313	2 554 313
- Dons manuels	2 329 846	2 329 846	2 553 626	2 553 626
- Legs, donations et assurances-vie	185 840	185 840	688	688
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	33 929	33 929	42 434	42 434
2 - PRODUITS NON LIÉS A LA GENEROSITE DU PUBLIC	40 670		40 028	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	40 670		40 028	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	4 105 468		4 929 587	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	3 821		2 786	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	766 339	45 700	256 217	46 220
<b>TOTAL</b>	<b>7 743 763</b>	<b>2 873 165</b>	<b>8 090 391</b>	<b>2 907 992</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	1 470 879	83 856	1 462 155	443 589
- Actions réalisées par l'organisme	509 695	41 309	563 747	71 643
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	961 184	42 547	898 408	371 946
1.2 Réalisées à l'étranger	3 472 782	716 841	4 113 340	1 501 820
- Actions réalisées par l'organisme	556 347	157 428	753 444	146 934
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	2 916 436	559 413	3 359 896	1 354 885
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 049 787	1 049 787	1 323 096	1 313 926
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 332 395	708 939	1 418 728	527 187
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	29 949		24 074	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES	73		195	
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	246 434	34 417	992 143	69 839
<b>TOTAL</b>	<b>7 602 300</b>	<b>2 593 840</b>	<b>9 333 731</b>	<b>3 856 361</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>141 463</b>	<b>279 325</b>	<b>1 243 340</b>	<b>948 368</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	415 030	415 030	536 860	536 860
Bénévolat	332 662	332 662	455 449	455 449
Prestations en nature				
Dons en nature	82 368	82 368	81 411	81 411
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>415 030</b>	<b>415 030</b>	<b>536 860</b>	<b>536 860</b>
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES	191 546	191 546	301 329	301 329
Réalisées en France	115 419	115 419	109 980	109 980
Réalisées à l'étranger	76 127	76 127	191 349	191 349
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	75 928	75 928	95 831	95 831
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	147 556	147 556	139 700	139 700
<b>TOTAL</b>	<b>415 030</b>	<b>415 030</b>	<b>536 860</b>	<b>536 860</b>

## C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>					
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
1.1. Réalisées en France			1.1. Cotisations sans contrepartie	277 851,00	265 025,00
Actions réalisées par l'organisme	41 309,00	71 643,00	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	42 547,00	371 946,00	Dons manuels	2 329 846,00	2 553 626,00
			Legs, donations et assurances-vie	185 840,00	688,00
1.2. Réalisées à l'étranger			Mécénats		
Actions réalisées par l'organisme	157 428,00	146 934,00	1.3. Autres ressources liées à la générosité du public	33 929,00	42 434,00
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	559 413,00	1 354 885,00			
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	1 049 787,00	1 313 926,00			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	708 939,00	527 187,00			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>2 559 423,00</b>	<b>3 786 521,00</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>2 827 466,00</b>	<b>2 861 773,00</b>
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE	34 417,00	69 839,00	3 - UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	45 700,00	46 220,00
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE	279 326,00		DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		948 367,00
<b>TOTAL</b>	<b>2 873 166,00</b>	<b>3 856 360,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 873 166,00</b>	<b>3 856 360,00</b>
<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>					
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	279 325,00	-948 367,00
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			<b>RESSOURCES REPORTÉES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DÉDIÉS)</b>	<b>279 325,00</b>	<b>-291 064,00</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>					
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>					
<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>					
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		
Réalisées en France	115 419,00	109 980,00	Bénévolat	332 662,00	455 449,00
Réalisées à l'étranger	76 127,00	191 349,00	Prestations en nature		
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	75 928,00	95 831,00	Dons en nature	82 368,00	81411,00
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	147 556,00	139 700,00			
<b>TOTAL</b>	<b>415 030,00</b>	<b>536 860,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>415 030,00</b>	<b>536 860,00</b>

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal -

26

## ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts & dettes à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1) à plus d' 1 an à l'origine	156	156		
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)				
Fournisseurs & comptes rattachés	342 233	342 233		
Personnel & comptes rattachés	120 702	120 702		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux	130 685	130 685		
Etat & Impôts sur les bénéfiques	33	33		
autres Taxe sur la valeur ajoutée				
collectiv. Obligations cautionnées				
publiques Autres impôts, tax & assimilés	26 109	26 109		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés				
Groupe & associés (2)				
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)	8 947	8 947		
Dettes représentative des titres empruntés				
Produits constatés d'avance	3 431 934	2 381 456	1 050 478	
<b>TOTAUX</b>	<b>4 060 800</b>	<b>3 010 322</b>	<b>1 050 478</b>	

- RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice  
Emprunts remboursés en cours d'exer.  
(2) Montant divers emprunts, dett/associés

## C. EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISÉ AVEC AFFECTATION DES RESSOURCES (CER)

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### TABLEAU RELATIF AUX FONDS DÉDIÉS RELEVANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN DÉBUT D'EXERCICE	200 068,00	176 449,00
(-) Utilisation	45 700,00	46 220,00
(+) Report	34 417,00	69 839,00
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	188 785,00	200 068,00

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal -

27

ISACOMPTA CONNECT - Fiscal -

28

## COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	3 431 934
Financiers	
Exceptionnels	
<b>TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>3 431 934</b>

### CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	86 406
Dettes fiscales et sociales	209 975
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	8 947
<b>TOTAL DES CHARGES À PAYER</b>	<b>305 329</b>

## ENGAGEMENTS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 134 568,00 Euros.

Cet engagement n'a pas été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux d'actualisation	3,50 %
Table de mortalité	INSEE 2016-2018
Départ volontaire à	65 ans
Taux de rotation	
suivant stat. nationales	

Couverture partielle des IFC par un contrat collectif d'assurance vie souscrit auprès de la Banque Populaire pour un montant de 19 345 € au 31-12-2022.

## LES EFFECTIFS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### RÉMUNÉRATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

Le tableau de rémunération des dirigeants n'a pas été fourni car il conduirait à ne préciser que la rémunération d'une seule personne.

Les administrateurs ne sont pas rémunérés, ils sont tous bénévoles.

### LES EFFECTIFS

	31/12/2023	31/12/2022
<b>Personnel salarié :</b>	<b>27,00</b>	<b>26,00</b>
Ingénieurs et cadres	17,00	17,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens	10,00	9,00
Ouvriers		
<b>Personnel mis à disposition :</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>
Ingénieurs et cadres	1,00	1,00
Agents de maîtrise		
Employés et techniciens		
Ouvriers		

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉSIGNATION	CHARGES	PRODUITS
DOTATION PROVISION DEPRECIATION COTISATIONS	20 161	
<b>TOTAL</b>	<b>20 161</b>	

## ANX TRANSFERTS DE CHARGES

SOLIDARITE LAIQUE

Du 01/01/2023 au 31/12/2023

### TRANSFERTS DE CHARGES

DÉSIGNATION	Exploitation	Financières	Exceptionnelles
AVANTAGES EN NATURE SALARIES	2 910		
REMBOURSEMENT FRAIS VSI	1 506		
REMBOURSEMENT FRAIS DEPLACEMENTS	1 811		
REMBOURSEMENT FORMATION	2 160		
REMBOURSEMENT COTIS-RETOUR DE FONDS	3 875		
REMBOURSEMENT REPAS	675		
REAFFECTATION PROJETS	9 060		
<b>TOTAL</b>	<b>21 997</b>		

## ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023

### I - L'OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

Solidarité laïque a été reconnue d'utilité publique le 23 août 1990 (JO du 29 août 1990).

L'Association regroupe des organisations laïques qui œuvrent pour la solidarité. Elle a pour objet de :

- Venir en aide aux personnes ainsi qu'aux groupes humains victimes de catastrophes, de la guerre;
- Mener des actions en faveur des victimes de la misère, de la maladie, du racisme et de toute forme d'exclusion;
- Mettre en œuvre des actions de solidarité et de développement;
- Concevoir et réaliser des actions d'éducation et de formation à la citoyenneté et à la solidarité.

Solidarité Laïque agit en France et dans une vingtaine de pays.

### II - LES EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- Un contexte de crises accrues (un climat inflationniste partout dans le monde qui renforce les inégalités territoriales, les exclus des droits et des services sociaux de base, les réalités du dérèglement climatique de plus en plus prégnantes et des conflits) et donc des besoins accrues dans nos zones d'intervention
- Impact de l'inflation sur la générosité publique (dans une période post- COVID) et investissements contraints: une collecte qui se maintient mais qui ne croît pas
- Départs de nombreux bailleurs dans les zones d'intervention : Sahel, Haïti, incertitudes politiques en Tunisie qui rendent difficile la recherche de cofinancements et la stabilité, en plus du recul d'espaces pour la société civile et les associations partenaires
- Crise au Sahel : Retrait de la France au Mali en 2022, et à fin 2023 du Niger et du Burkina Faso, avec une incidence directe sur nos actions et notre organisation (ex- bureau régional au Burkina Faso)
- En Haïti, en 2023, l'instabilité politique et un climat violent dans la capitale et dans de nombreuses villes nous ont obligé à stopper plusieurs activités et à décaler les obligations de programme.
- Lancement d'un appel d'urgence pour le séisme au Maroc et des besoins forts pour la reconstruction
- Guerre Israël- Hamas

### A- EN FRANCE

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
<p><b>Jeunes des Deux Rives</b> {gfil</p> <p>Les principes de J2R sont fondés sur la mobilité internationale et l'interaction entre les acteurs qu'il s'agisse des jeunes mais aussi des éducateurs</p>	<p>Jeunes des 2 Rives est un programme qui vise à favoriser l'inclusion sociale et citoyenne des jeunes les plus exposés aux inégalités de France, du Maroc, de Tunisie et d'Algérie à travers la promotion de l'engagement et de la circulation méditerranéenne et de l'apprentissage de la solidarité.</p> <p>Il s'appuie sur les éducateurs pour soutenir ces dynamiques de jeunes et comporte un important volet de production d'enseignement scientifique et pédagogique.</p> <p>Solidarité Laïque coordonne ce programme, soutenu par l'AFD, au sein d'un consortium d'organisations composé de:</p> <p>Migrations &amp; Développement Ligue de l'enseignement des Bouches du Rhône CEMEA Occitanie Engagé.e.s &amp; déterminé.e.s Ligue de l'enseignement de Meurthe et Moselle Ligue de l'enseignement de l'Oise Cool'eurs du monde AN RAS Solidarités Fédération nationale des CEMEA</p>	<p>Après une phase pilote (2017 - 2019) et une 1ère phase triennale (2019 - 2022) marquée notamment par la pandémie mondiale et l'arrêt des mobilités, le programme Jeunes des 2 Rives s'inscrit désormais dans une 2ème phase triennale (du 1er octobre 2022 au 31 mars 2025) qui lui permet de mettre en œuvre toute la vision construite avec les jeunes et les membres de son consortium durant la phase précédente. Avec comme enjeux principaux :</p> <p>Une nouvelle approche autour du principe de saison d'engagement Une participation accrue de jeunes à l'animation du programme Une ouverture à de nouveaux pays (Albanie, Liban, Algérie) L'implication des collectivités territoriales et locales Le lien local - mondial Et toujours ses principes fondateurs : Éduquer par l'agir Soutenir les jeunes marginalisées dans leurs projets d'engagement Qualifier les acteurs éducatifs Produire des analyses et des enseignements</p> <p>En 2023, le programme a maintenu une forte mobilisation et une activité croissante, grâce à l'engagement de ses acteurs, aux membres qui le coordonnent, mais aussi au soutien de l'AFD, du ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, de la Fondation de France, du Ministère de la Ville et de l'agence Erasmus+</p> <p>Il s'est concentré majoritairement sur le développement des projets de jeunes et l'accompagnement/Formation des éducateurs, après deux ans de paralysie, liée à la pandémie mondiale. Il y avait un besoin de faire, d'être dans l'action pour ces publics et d'agir.</p>



	Soutiens : AFD, Ministère de la ville (Agence Nationale pour la Cohésion des Territoires), Fondation de France, MEAE (VWSI)	C'est aussi le principe du programme : éduquer/former les jeunes à travers l'agir ("learning by doing"), et qualifier les acteurs éducatifs autour d'activités concrètes.  <u>Chiffres clés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>540 jeunes, 108 acteurs éducatifs, 54 associations accompagnés à travers la réalisation de 27 projets de citoyenneté locale/mondiale en France, au Maroc, en Tunisie, au Liban et en Algérie</li> <li>3 rencontres nationales (France, Maroc, Tunisie)</li> <li>3 Week-end de préparation (France, Maroc, Tunisie)</li> <li>3 restitutions nationales (France, Maroc, Tunisie)</li> <li>1 séminaire transnational (Tunisie)</li> <li>60 capsules vidéo produites</li> <li>Ouverture à l'Albanie (RYCO / 5 associations)</li> <li>Ouverture au Liban (TWT / 5 associations)</li> <li>Premiers pas en Algérie (Beni Abbes)</li> <li>Partenariat à Univ. Paris 8 : master mondes méditerranéens en mouvement</li> </ul>
<b>Accompagnement auprès des éducateurs + interventions auprès du public jeune Education à la citoyenneté locale. mondiale</b>	Cet axe comprend des ateliers auprès des éducateurs pour les sensibiliser aux méthodes de l'éducation populaire et à la démarche de l'ECSI ainsi que des interventions sur la laïcité, la lutte contre les discriminations, le développement durable, la solidarité internationale, les droits de l'enfant	Intervention en milieux scolaires <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention auprès de la Rencontre Nationale sur la place des jeunes dans les institutions avec le CRID</li> <li>Jury des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme</li> <li>Remise des prix des écrits de la fraternité avec la Ligue des droits de l'Homme</li> <li>Participation à la fête de quartier du quartier Daviel avec le centre Paris Anim' Victoire Tinayre et l'association Arc Equipes d'Amitié</li> <li>Participation au jury de la Commission d'Appui aux projets de Engagé.e.s et Déterminé.e.s</li> <li>Intervention dans l'évènement Génération 2024, citoyenneté et valeurs du sport avec la ligue de l'enseignement et le rectorat de Paris</li> </ul> <p>Le séisme au Maroc a été un événement marquant ; bien qu'il n'ait pas significativement impacté la programmation de nos activités, nous avons intégré cette thématique à nos interventions afin d'aborder les questions d'interdépendance et de citoyenneté locale et mondiale.</p>

Annexe 1 - CROD 2023

36

	1. Renforcer la place des jeunes dans les projets, structures et gouvernances; 2. Affirmer un plaidoyer collectif sur la nécessité d'une participation authentique des jeunes dans les politiques publiques; 3. Fédérer les acteurs et actrices de la solidarité internationale autour de pratiques concrètes.  Solidarité Laïque est membre fondateur et coordonne l'axe 1 portant sur les parcours de formation et ateliers d'échange auprès des organisations de solidarité internationale et associations de jeunesse et d'éducation populaire.	formation afin d'assurer une meilleure appréhension des enjeux de la participation des jeunes dans les territoires. Une expérimentation est en cours en régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur.
<b>Rentrée Solidaire</b>  Action de solidarité et de sensibilisation à la solidarité internationale. <a href="http://www.rentreesolidaire.org">www.rentreesolidaire.org</a>  Organisée avec: MAIF et MAE  Soutien Réunion des musées nationaux Fondation CMA CGM (transport maritime « conteneurs d'espoirs ») MOPA	La Rentrée Solidaire est une opération d'éducation à la citoyenneté et à solidarité internationale qui vise à mobiliser les jeunes en France sur le droit à l'éducation. En sensibilisant leur entourage aux enjeux de l'éducation de qualité et au caractère indispensable de la solidarité dans nos sociétés, les jeunes s'initient à l'engagement citoyen et à la solidarité internationale. Sous forme de collecte matérielle ou de levée de fonds, les jeunes font ainsi l'expérience de l'engagement collectif.	C'est le temps fort de Solidarité Laïque et une double "Rentrée solidaire": distribution dans le pays (Cameroun 2022) et campagne de mobilisation et participation des établissements scolaires pour Madagascar (rentrée 2023)  Solidarité Laïque était déjà impliquée à Madagascar au travers le programme SANDRATRA. Lancé avec Action Education, et soutenu par l'Agence Française de Développement et en partenariat avec la Commune Urbaine d'Antananarivo, l'objectif est de favoriser l'insertion socioéconomique et citoyenne des jeunes mères célibataires déscolarisées de 15 à 29 ans des quartiers défavorisés d'Antananarivo. La Rentrée Solidaire à Madagascar assure une cohérence avec les actions menées sur place. Le programme Sandratra se déroule en zone urbaine, les écoles et autres structures éducatives (bibliothèques, associations locales de jeunesse) qui seront bénéficiaires des fournitures scolaires collectées, seront, elles principalement situées en zones rurales, isolées des axes routiers.  Partenaires : Sese Oille : illustratrice malgache qui a réalisé l'ensemble des illustrations pour le développement pédagogique et la communication. Sese Oille a également partagé son

Annexe 1 - CROD 2023

38

		Les Jeux Olympiques, un sujet d'actualité, nous ont donné l'opportunité d'être invités à animer diverses sessions sur la solidarité internationale par le rectorat de la ville de Paris. Nous avons collaboré avec la Ligue de l'Enseignement dans cette démarche pour l'animation et la construction de l'activité afin de profiter de son expérience sur les enjeux du sport et de la solidarité.  <u>Chiffres clés</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il y a eu 15 interventions scolaires/structures éducatives qui ont touché 1 724 jeunes.</li> <li>Un total de 199 éducateurs et éducatrices ont été impliqués dans ces interventions.</li> <li>Ces interventions ont eu lieu dans 4 quartiers classés politique de la ville.</li> <li>Parmi les jeunes touchés, 1 232,3 étaient en école primaire, 253,3 au collège, et 238,3 au lycée.</li> <li>Le total des jeunes touchés s'élève à 1 724.</li> </ul>
<b>Projet Place aux Jeunes (PAJ) dont dispositif d'accompagnement par les pairs (APP)</b>	Soutenu par l'Agence Française de Développement, porté par Engagé.e.s et Déterminé.e.s en lien avec la Commission Jeunes et Solidarité Internationale de Coordination SUD (plateforme française des ONG), le projet "Place aux Jeunes !" réunit un consortium de 13 organisations de la société civile de solidarité internationale, de jeunesse et d'éducation populaire : E&D, le Cnajep, Plan International France, Solidarité Laïque, le FORIM, les Scouts et Guides de France, le Réseau Euromed France, Migrations & Développement, France Volontaires, ESSOR, l'IRAM, le GRET, et le GRDR Les 3 objectifs de "Place aux Jeunes" sont :	L'offre de formation initiale pour déconstruire les idées reçues au sein des organisations sur la participation des jeunes et découvrir la démarche jeunes actrices a été actualisée.  Une offre de formation approfondie pour renforcer le pouvoir d'agir des jeunes a été construite. Elle vise à opérationnaliser l'approche et les pratiques des organisations qui ont déjà amorcé une réflexion et expérimenté des actions pour mieux impliquer les jeunes dans leur gouvernance et/ou projets. 4 réunions du groupe de travail formation ont été organisées. Le GT est coordonné par Solidarité Laïque et rassemble : Engagé.e.s et Déterminé.e.s, ESSOR, FORIM, France Volontaires, GRET, IECD, Ingénieurs sans frontières, Migrations et Développement, Scouts & Guides de France). 3 formations initiales ont été organisées. 12 personnes issues de 10 OSI et AJEP ont été formées.  En 2023, les formations ont bénéficié de la certification Qualiopi mise à disposition par Ritimo permettant de faire figurer les formations au catalogue Uniformation. Le groupe de travail Territorialisation mise en place en 2022 est en lien avec le volet

Annexe 1 - CROD 2023

37

		expertise et sa connaissance de la culture malgache pour la valoriser au mieux. Les syndicats membres de l'Union de Solidarité Laïque ont communiqué sur l'opération auprès de leur communauté enseignante. La MAIF est un partenaire majeur de l'opération, elle assure la communication de la campagne et le volet logistique sur la collecte des fournitures. L'ensemble des délégations départementales de Solidarité Laïque a promu la campagne et développé des initiatives auprès des structures éducatives des territoires.  Bioport assure le tri, le conditionnement et l'envoi des fournitures scolaires. Réunion des Musées nationaux-Grand Palais. Ligue de l'enseignement Madagascar: réalisation des contenus vidéos.  <u>Chiffres clés :</u> Jeunes touché.e.s directement : 50 000 Structures éducatives touchées : 330
<b>Vacances et Insertion (Vacances Insertion Familiales, Vacances Insertion des Jeunes Adultes, Vacances Insertion Séniors)</b>  439 995 euros	Aide au départ en vacances de familles en difficultés sociales (VF) ou de jeunes en insertion socioprofessionnelle (VIA) et de retraité.e.s (VIS)  L'objectif est d'aider chacun.e à trouver sa place, au sein de la famille et dans la société, pour favoriser l'insertion et le vivre-ensemble. Au-delà du temps de répit, ces vacances sont l'occasion de renouer avec la confiance en soi.  Soutien : Agence Nationale pour les Chèques Vacances	Le déploiement du programme Vacances et Insertion s'appuie sur un réseau très mobilisé : délégations départementales de Solidarité Laïque, centres sociaux, caisses d'allocations familiales, associations. Cette dynamique partenariale a permis le départ des familles que nous accompagnons dans le respect des conditions de sécurité sanitaires.  Au-delà du temps de répit qu'autorisent les séjours à la mer ou à la montagne, les vacances permettent d'améliorer l'autonomie des bénéficiaires, grâce à un réseau de partenaires sur l'ensemble du territoire et notamment via ses délégations départementales et des nouveaux porteurs de projets. C'est précisément ce maillage territorial renforcé qui accompagne le fort développement du programme en 2022. À travers le programme Vacances et Insertion et avec le soutien de l'ANCV, Solidarité Laïque apporte à la fois des réponses financières et lève les freins sociaux et culturels grâce à un accompagnement personnalisé et dans la durée. Le projet Vacances et Insertion permet d'agir sur les questions de mobilité, d'autonomie, d'aide à construire un budget et, in fine, parle de citoyenneté.  <u>Chiffres 2023</u> Nombre de séjours organisés dans l'année : 340

Annexe 1 - CROD 2023

39

		<p>2 740 bénéficiaires</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Public familles: 523 familles (815 adultes - 1682 enfants)</li> <li>o 60 % familles monoparentales</li> <li>Autres publics :</li> <li>o 59 Jeunes</li> <li>o 147 Adultes Isolés</li> <li>o 29 Séniors</li> <li>o 8 accompagnateurs</li> </ul>
<p><b>PEPS (Par l'Education, pour la Solidarité)</b></p> <p>21 500 euros sur fonds propres de SL</p>	<p>Le volet PEPS (Pour l'Éducation Par la Solidarité) du dispositif d'appel à projets de Solidarité Laïque permet de soutenir chaque année des groupes locaux dans leurs actions de solidarité en direction de publics fragilisés, de favoriser les échanges, la réciprocité et la mobilisation des acteurs.trices locaux.ales des territoires.</p> <p>L'objectif principal de ce dispositif est d'accompagner les publics en grande précarité en privilégiant les leviers suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>lutte contre les exclusions et les inégalités par l'accès à la culture et aux loisirs éducatifs</li> <li>soutien des temps de construction parentale et de renforcement des liens familiaux</li> <li>accompagnement des migrant.e.s dans leur accès aux droits</li> </ul>	<p>Ce dispositif est un levier de mobilisation dans les territoires et auprès de nos relais. Solidarité Laïque, ses membres, délégations et relais territoriaux partagent la même vision holistique de l'Éducation et promeuvent un accès inclusif au droit à l'éducation, aux loisirs éducatifs, à la culture et au sport pour tous. La solidarité lui est consubstantielle.</p> <p>La vocation du dispositif PEPS est de porter, de soutenir et animer des démarches qui permettent à de multiples acteurs de faire de leurs différences des sources d'enrichissement, de complémentarité visant au bien commun, de promouvoir une solidarité des diversités réunies autour de l'intérêt général. Ce dispositif permet de soutenir des initiatives d'innovation sociale à l'échelle de nos territoires.</p> <p>Dans un contexte de crise inflationniste qui agit comme un miroir grossissant de toutes les inégalités, Solidarité Laïque a renouvelé en 2023 son soutien aux projets "Par l'éducation pour la solidarité ». Le dispositif a soutenu des projets solidaires ou citoyens qui luttent contre la rupture sociale, éducative et l'exclusion des enfants et des publics fragilisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de projets soutenus en 2023 : 5</li> <li>• Nombre associations impliquées : 8</li> <li>• 16 318 bénéficiaires</li> </ul>

**B - A L'INTERNATIONAL**

Annexe 1 - CROD 2023

40

	niveau local.	<p>les jeunes auprès de leurs communautés dans 5 pays d'intervention (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Côte d'Ivoire, Sénégal).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 45 OSÉ locales partenaires du programme ont participé à la réalisation des activités.</li> <li>• Le programme accompagne 28 nouvelles associations dans la réalisation de leurs initiatives associatives.</li> <li>• 53 acteurs publics (08 ministères, 20 directions de jeunesse et agences d'emploi, 25 communes) apportent leur appui technique. 15 accords de partenariat conclus depuis le lancement du programme.</li> <li>• Une centaine de personnes (élu.e.s des communes, cadres des institutions publiques) sont membres des comités de gestion des LabIS et participent à l'animation des réunions et à la mise en œuvre des activités.</li> <li>• Le secteur privé est un acteur clé pour l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes. 48 entreprises privées ont été mobilisées et 08 partenariats ont été conclus.</li> </ul> <p><b>Temps fort de 2023</b></p> <p><u>Axes employabilité :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 129 activités réalisées (formation, accompagnement, assistance, conseil, et orientation) en numérique, informatique, recherche d'emploi, économie créative et culturelle, artisanat, perlage, commerce, transformation agroalimentaire, audiovisuel, broderie, entrepreneuriat, développement d'entreprises, make-up, design et couture, Marketing digital, photographie, DJ et Beatmaking, etc.</li> <li>72 projets d'entrepreneuriat ont été accompagnés et soutenus, dont 33 projets de femmes.</li> <li>▪ 49 entreprises ont été accompagnées, dont 38 créées et gérées par des femmes.</li> <li>▪ 144 jeunes ont bénéficié d'un stage ou insérés professionnellement, dont 58 femmes</li> <li>▪ Réalisation de 24 activités sur l'économie créative et culturelle (ECC), avec la participation de 872 jeunes, visant à encourager l'exploration de nouvelles alternatives d'emploi et à motiver la création de projets créatifs.</li> </ul> <p><u>Axe engagement citoyen :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ 97 activités réalisées portant sur les thématiques : Droits humains, droits des femmes, égalité de genre, participation citoyenne, leadership, environnement, économie verte, développement durable, consolidation de la paix, l'immigration, participation des jeunes à la</li> </ul>
--	---------------	---

Annexe 1 - CROD 2023

42

INTITULÉ PROGRAMME	OBJECTIF	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS
<p><b>AFRIQUE DE L'OUEST</b></p> <p><b>Compétences Pour Demain (CPD)</b></p>	<p>Le Programme est réalisé par Solidarité Laïque en consortium avec Action Education France et en partenariat avec des organisations de la société civile d'Afrique l'Ouest. Son ambition est de contribuer à l'autonomisation des jeunes à travers des solutions innovantes dans les zones périphériques des grandes villes.</p> <p>En s'appuyant sur des partenariats locaux pertinents et à partir de diagnostics participatifs situationnels, le programme a contribué à l'installation des centres de ressources, appelés « Laboratoires d'innovations Sociales (LABIS) et à leur inscription dans un écosystème de collaborations au niveau local, national et international.</p> <p>Le programme est déployé dans 7 pays : Burkina Faso (jusqu'au 31 mars 2024), Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali (jusqu'au 25 novembre 2022), Sénégal et avait vocation à intégrer le Niger durant sa seconde phase. En raison du contexte géopolitique dans la région d'AO et la décision de suspension d'APD de la France à certains pays (Mali, Niger et Burkina Faso), le programme a été réduit à 4 pays plus stables.</p> <p>Soutiens: AFD, autres bailleurs au</p>	<p>Le programme « Compétences Pour Demain (CPD) » a démarré sa première phase en 2019, avec l'objectif de soutenir les initiatives des jeunes en faveur des changements socioéconomiques des zones périphériques des grandes villes d'Afrique de l'Ouest. Il est le résultat d'un processus de larges consultations et concertations avec les différents acteurs impliqués et a contribué au développement des méthodologies d'intervention innovantes qui répond aux besoins des jeunes en matière d'employabilité et d'engagement citoyen à travers la création des centres de ressources, appelés « Laboratoires d'innovations Sociales (LabIS).</p> <p>Actuellement, CPD est en sa deuxième phase 2 de 3 ans (avril 2022-mars 2025), toujours avec l'ambition de proposer des solutions nouvelles à la problématique de l'autonomisation des jeunes des zones périurbaines des grandes villes de l'Afrique de l'Ouest. Cette seconde phase est axée sur la consolidation des acquis de la phase, l'opérationnalisation effective et enrichie des services proposés par les LabIS, et la mise en place un processus d'autonomisation et de conceptualisation des pratiques des LabIS, en vue de leur appropriation par les pouvoirs publics et leur intégration dans leurs politiques publiques en direction des jeunes.</p> <p>Le programme CPD traduit la volonté de Solidarité Laïque et de ses partenaires de favoriser l'insertion sociale, économique et citoyenne des jeunes des quartiers périphériques des grandes villes des pays impliqués. Dans cette perspective, deux axes de travail sont prioritaires : l'Employabilité et l'Engagement citoyen des jeunes. De plus, cette phase a tenu compte de la dimension protection sociale et industrie culturelle et créative. Le mode opératoire du programme reste le même : animer à travers un écosystème de collaborations locales et transnationales, des centres de ressources et de mixité sociale pour les jeunes appelés LabIS. Dans ces lieux interactifs où les jeunes bénéficient d'un environnement favorable pour révéler leur potentiel et leurs compétences en disposant d'un équipement de qualité l'enjeu consiste à sortir des schémas classiques pour générer de l'innovation sociale.</p> <p><b>Chiffres clés de 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 6608 jeunes âgé.e.s entre 16 et 35 ans dont plus 50% femmes et filles, ont bénéficié des activités et des services des LabIS. Plus largement, les activités du programme ont touché 26100 personnes via les actions des LabIS et celles menées par</li> </ul>

Annexe 1 - CROD 2023

41

		<p>vie publique et citoyenne, prévention du cancer de sein, entrepreneuriat, etc. (Conférences, débats, échanges, exposition, sensibilisation, etc.)</p> <p>53 clubs citoyens et 26 groupes informels installés et fonctionnels., mobilisant environ 2000 jeunes autour des actions visant la promotion des droits humains, droits des femmes, les enjeux climatiques, la participation active des jeunes et des femmes à la vie citoyenne et publiques, etc.</p> <p>06 RAJE de 265 membres jeunes, avec la réalisation de 31 actions portées et menées. Par les jeunes des LabIS: Conférences débats, échanges entre jeunes, sensibilisation, action citoyenne, mobilisation sociale, participation aux festivals etc. Thématiques : l'extrémisme violent, création numérique, cybercriminalité, vie associative, élections municipales, dispositif de l'emploi jeunes, participation citoyenne des jeunes et des femmes, enjeux climatiques, sport, art et culture, média, Prévention du cancer du sein.</p> <p><u>LabIS transnational (Koubri au Burkina Faso) :</u> Le LabIS a servi comme espace d'innovation, de créativité et d'apprentissage des jeunes dans divers domaines. Conçu comme un tiers-lieu dédié aux nouvelles technologies dans l'agriculture, l'art, la culture et l'environnement, il a facilité des échanges entre jeunes porteurs de projets créatifs. Un programme formation et d'apprentissage a été mis en place autour des métiers de l'ECC, en collaboration avec des praticiens de la culture. L'objectif est de stimuler la créativité des jeunes et de renforcer leurs compétences pour améliorer leur employabilité.</p> <p><u>Rôle des jeunes dans la protection sociale (ROJEP) en Côte (ROJEP) :</u> Le projet sur la protection sociale a été lancé en 2023, en partenariat avec le Programme d'Appui aux Stratégies Sociales (PASS) en Côte d'Ivoire. Un programme de formation et d'accompagnement des jeunes a été mis en place, en vue de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et les encourager à s'engager auprès du secteur informel pour une prise en compte de la protection sociale.</p> <p><u>Recherche Action :</u> Lancement d'une Recherche-Action, en partenariat avec le collège coopératif de Paris et Action Education. Un webinar de réflexion s'est tenu en juin 2023, afin de définir le processus et la méthodologie de réalisation de la recherche.</p> <p><u>Actions sur l'égalité de genre et les droits des femmes:</u> Diverses actions en faveur de l'égalité de genre ont été réalisées dans les LabIS et dans les quartiers défavorisés. Des espaces d'échange et de débats ont été organisés, permettant aux femmes de bénéficier d'un espace où elles peuvent s'exprimer librement. Les femmes ont témoigné que les LabIS leur offrent un espace de libres paroles où elles peuvent se rassembler régulièrement pour partager leurs expériences, discuter des problèmes qui les touchent et promouvoir leurs droits.</p>
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2023

43

<p><b>AFRIQUE DE L'OUEST</b> <b>Programme d'alphabétisation des femmes et des jeunes au Burkina Faso (PARAJ-BF)</b></p>	<p><b>Objectif global :</b> Contribuer à l'amélioration durable des capacités de résilience socio-économique des jeunes et des femmes au Burkina Faso par un renforcement de la qualité des parcours d'alphabétisation assurant l'insertion professionnelle et le maintien des apprenants dans un environnement lettré.</p> <p><b>OS1 :</b> Créer les cadres de maintien des apprenant.e.s dans un environnement lettré d'apprentissage tout au long de la vie dans 15 villages au Burkina.</p> <p><b>OS2 :</b> Améliorer la qualité des parcours d'alphabétisation bilingue en lien avec l'environnement socioéconomique de 1000 apprenant.e.s (dont au moins 52% de femmes).</p> <p><b>OS3 :</b> Assurer l'accompagnement du réinvestissement et la certification des acquis de l'alphabétisation de 1000 jeunes et femmes pour une mise à l'échelle de l'innovation.</p> <p>La situation politique instable au Burkina Faso et la décision de suspension de l'APD de la France au Burkina Faso, ont impacté la mise en œuvre des activités du programme. Il va être orienté pour une mise en œuvre au Bénin.</p> <p><b>Durée du projet :</b> 5 ans</p>	<p>Le projet PAPAJ-BF est proposé dans un contexte où l'alphabétisation des Adultes et des Jeunes du Burkina Faso est marqué par la perte de crédibilité des approches et méthodes d'alphabétisation. Il répond à deux défis majeurs : i) comment l'alphabétisation peut permettre au maximum des apprenants de se construire des acquis réels ? ii) Comment l'alphabétisation peut permettre au maximum d'alphabétisés de réinvestir leurs acquis au profit de l'amélioration de leur vie?</p> <p>Comme méthodologie de déploiement, PAPAJ utilise une approche d'alphabétisation bilingue et professionnalisante sur la base des besoins et des attentes des apprenants. Alphabétisation comme outil de transformation sociale et économique.</p> <p>Le programme s'exécute dans les régions du Centre, du Centre-Sud, du Plateau-Central et du Centre-Nord du Burkina Faso.</p> <p>En raison du contexte politique instable dans le pays et les relations diplomatique tendues entre la France et le Burkina Faso, le projet a été clôturé le 31 mai 2024 au Burkina Faso et sera réorienté vers le Bénin (négociation en cours avec l'AFD). Toutes les activités prévues sont en adéquation avec les besoins des jeunes et des femmes béninois.e.s, en termes d'alphabétisation et d'insertion professionnelle.</p> <p><u>Temps forts 2023 (7 activités LabS Transnational à Koubri)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Réalisation d'une alphabétisation utilitaire bilingue axée sur les métiers au profit de 53 femmes.</li> <li>■ Accompagnement de 10 productrices de jardins agroécologiques.</li> <li>■ Achèvement et équipement de la rue des artisans fort de 03 ateliers (soudure métallique, savonnerie, coupe-couture). La rue des artisans est un espace physique dédié à la formation professionnelle initiale, continue et de perfectionnement dans les métiers artisanaux.</li> <li>■ Formation de 10 stagiaires dont 9 femmes sur les techniques de l'artisanat céramique suivie de la réalisation d'une cinquantaine d'objets en céramique, allant des vases, des coupes, des statuettes et autres objets;</li> <li>■ Formation de 21 femmes en coupe-couture et design suivie de la réalisation de sacs;</li> <li>■ Formation de 10 femmes en savonnerie suivie de la production du savon solide et savon liquide.</li> <li>■ Formation de 05 jeunes en soudure métallique suivie de la confection de chaises, tables et matériel d'équipement des ateliers de savonnerie et de coupe-couture.</li> </ul>
---	---	--

Annexe 1 - CROD 2023 44

<p><b>MADAGASCAR :</b> <b>FISONG Insertion socioprofessionnelle des mères célibataires déscolarisées de 3 communes d'Antananarivo:</b> <i>Projet «SANDRA TRA»</i></p>	<p>Ministère de l'Education Nationale; Ministère de la Santé; Conseils municipaux des communes! (Manni, Cassou, Kombisri, Koubri)</p> <p><b>Objectif Général du Projet :</b> Contribuer à l'insertion socioéconomique et citoyenne des jeunes filles mères célibataires déscolarisées de 15 à 29 ans des quartiers défavorisés des 1er, 3ème et 4ème arrondissement de la Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA) (Madagascar).</p> <p><b>Résumé du Programme:</b> Le projet a pour ambition est de participer à la recherche de solutions nouvelles sur l'autonomisation des jeunes mères célibataires déscolarisées des quartiers périphériques d'Antananarivo. Pour ce faire, 3 axes principaux sont priorités : le renforcement de l'employabilité des jeunes mères célibataires déscolarisées ; le renforcement de leurs capacités à agir en tant que citoyennes et dans l'optique d'une pérennité des actions, le développement de la capacité de maîtrise d'ouvrage de la Commune</p>	<p>Le projet s'intéresse spécifiquement à la situation des jeunes mères célibataires des quartiers précaires d'Antananarivo. Elles se retrouvent doublement en situation de vulnérabilité car en plus de la précarité globale, ces jeunes filles de 15 à 29 ans voient leur vie bouleversée avec l'arrivée inopinée d'un enfant. Elles sont rejetées et se retrouvent démunies sans soutien financier. Compte tenu de leur faible niveau d'instruction, une grande majorité d'entre elles s'engagent dans un système d'économie informelle fondé sur des activités journalières (lavandières, chercheuses d'eau, etc.), fragilisant ainsi leur situation matérielle. Conséquemment, elles ont besoin de renforcer leur capacité de résilience socio-économique de même que le renforcement de la confiance en elles-mêmes et de leur capacité d'agir comme vecteur de développement de leur quartier.</p> <p><b>Activités en 2023 :</b> En 2023, les principales activités se sont concentrées sur l'insertion professionnelle et sur les activités d'engagement citoyen des mères célibataires. Sur le plan de l'insertion professionnelle, depuis 2022, 181 mères célibataires sur 300 ont reçu une formation professionnelle, dont 158 en crochet, 18 en service de nettoyage et 05 en esthétique. 169 d'entre elles ont été placées en emploi. 20 autres mères célibataires ont suivi une formation en milieu professionnel et ont été placées en emploi dont 06 dans le commerce, 03 machinistes, 03 serveuses, 03 petites mains (agroalimentaire, vannerie), 02 coiffeuses, 01 péruicultrice, 01 en Call-center et 01 opératrice de saisie. En tout 189 mères célibataires ont été placées en emploi sur les 300 de la 1ère cohorte.</p> <p>Sur le volet engagement citoyen, 3 associations des mères célibataires ont été créées officiellement le 11 janvier 2023 dans les 3 arrondissements où se déploie le projet : Au total, environ 200 mères célibataires sont membres des associations. Elles ont participé à diverses activités telles que la journée des droits des femmes, la journée des droits des enfants en juin, la sensibilisation dans les quartiers sur la grossesse précoce et le planning familial. Après avoir été formées au montage de projet citoyen, 21 projets citoyens ont</p>
---	---	---

Annexe 1 - CROD 2023 46

<p><b>AFRIQUE DE L'OUEST</b> <b>Ensemble pour une Education Publique Résiliente face aux crises (EPPR)</b></p>	<p><b>Bailleurs publics et privés :</b> AFD <b>Partenaires France :</b> Bibliothèque Sans Frontière</p> <p><b>Objectif Global :</b> Contribuer à la continuité éducative dans 4 communes rurales du Burkina Faso à travers le renforcement de la résilience des communautés en contexte de crise sécuritaire et sanitaire notamment liée à la COVID-19.</p> <p><b>Objectifs spécifiques :</b> <b>OS1 :</b> Faciliter la continuité éducative pour 18.000 enfants dont 50% de filles et autres enfants de 120 écoles d'intervention rendus vulnérables du fait des crises sécuritaires et sanitaires <b>OS2 :</b> Renforcer la résilience des écoles, des familles et des communautés éducatives autour de 120 écoles face aux crises sécuritaire et sanitaire dans la zone du projet <b>OS3 :</b> Accompagner les acteurs éducatifs pour assurer un pilotage, une coordination, un suivi-évaluation et une capitalisation efficace du projet.</p> <p><b>Durée:</b> 2 ans</p> <p><b>Bailleurs publics et privés:</b> AFD et MEAE</p> <p><b>Partenaires France :</b> Action Education France</p> <p><b>Partenaires locaux</b></p>	<p><u>Chiffres clés de 2023</u> 109 jeunes et Femmes non alphabétisé.e.s de 16 à 35 ans</p> <p>Le projet EEPR est une initiative portée par le consortium d'ONG Action et Education et Solidarité Laïque pour faire face à deux enjeux majeurs au Burkina Faso en général et en particulier dans les communes d'intervention du projet : Crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID 19 et la crise sécuritaire. Ces crises ont eu pour conséquence la fermeture des écoles, le déplacement des populations, le risque élevé de décrochage scolaire notamment des filles.</p> <p><u>Temps forts 2023 : deux activités réalisées</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'achèvement technique du projet EEPR étant prévu en mars 2023, ce sont seulement deux (02) activités qui restaient à être réalisées en 2023. Ce sont le suivi de réalisation des plans d'action des comités Safe School et le Soutien aux activités de 120 clubs scolaires.</li> <li>■ Ces deux activités ont été entamées dans le dernier trimestre de 2022 et se sont poursuivies jusqu'en janvier 2023 pour leur achèvement total.</li> </ul> <p><b>Bénéficiaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Nombre total des bénéficiaires du projet: 15 194 dont 8 357 filles</li> <li>■ 60 clubs scolaires et 60 comités soutenus dans les 60 écoles partenaires</li> </ul>
--	---	--

Annexe 1 - CROD 2023 45

<p><b>TUNISIE</b> <b>Soyons Actifs/Actives</b></p>	<p>d'Antananarivo (CUA) en insertion socio-professionnelle et citoyenne des jeunes mères célibataires déscolarisées.</p> <p><b>Durée du Programme :</b> 3 ans (Du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2023 avec un report de clôture au 1er janvier 2025)</p> <p><b>Budget global : 1 469 679 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Cofinancement AFD : 1 200 000 €</li> <li>• Dont fonds propres SL : 25816 €</li> <li>• Rétrocession à SL : 94065 €</li> </ul> <p><b>Projet en consortium avec :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action Education (Chef de file)</li> <li>- Commune Urbaine d'Antananarivo (CUA)</li> </ul> <p><b>Autres partenaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CEMEAM;</li> <li>- RLATEX;</li> <li>- Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle de Madagascar.</li> <li>- Enda Océan Indien, ATD Quart Monde; Réseau des Entrepreneurs de Madagascar.</li> </ul>	<p>été élaborés notamment en matière d'hygiène et d'assainissement conformément aux besoins prioritaires identifiés dans leurs quartiers. Ces projets seront mis en œuvre par elles.</p> <p><b>Chiffres clés :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 201 mères célibataires formées</li> <li>• 189 mères célibataires placées en emploi</li> <li>• 3 associations de mères célibataires créées dont une dans chaque arrondissement où se déroule le projet.</li> <li>• 21 projets citoyens ont été élaborés par les mères célibataires et seront mis en œuvre</li> <li>• 12 activités de sensibilisations ont été réalisées avec la participation de 180 mères célibataires</li> </ul> <p>Ce programme regroupe aujourd'hui un collectif de plus de 90, acteurs entre associations de défense des droits humains, associations féministes, associations liées à l'éducation et l'économie sociale, syndicats et coopératives. Les associations membres couvrent l'ensemble du territoire tunisien (23 gouvernorats sur 24) et 5 régions en France.</p>
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2023 47

<p>partenariat avec des acteurs français, visant à l'émancipation des personnes et au vivre ensemble sur les territoires qui subissent le plus les inégalités;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de contribuer au renforcement durable des capacités de la société civile tunisienne et française par un dispositif d'apprentissage par les pairs valorisant leurs pratiques, le renforcement de leurs compétences et incluant un accompagnement stratégique ;</li> <li>de renforcer les capacités collectives des membres à se concerter avec les acteurs de la société civile et les acteurs publics et à influencer les politiques publiques en matière d'éducation, d'économie sociale et solidaire et de démocratie locale et participative.</li> </ul> <p>Soutiens : AFD, Fondation de France, MEAE (VSI)</p>	<p>partenariat avec des acteurs français, visant à l'émancipation des personnes et au vivre ensemble sur les territoires qui subissent le plus les inégalités;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>de contribuer au renforcement durable des capacités de la société civile tunisienne et française par un dispositif d'apprentissage par les pairs valorisant leurs pratiques, le renforcement de leurs compétences et incluant un accompagnement stratégique ;</li> <li>de renforcer les capacités collectives des membres à se concerter avec les acteurs de la société civile et les acteurs publics et à influencer les politiques publiques en matière d'éducation, d'économie sociale et solidaire et de démocratie locale et participative.</li> </ul> <p>Soutiens : AFD, Fondation de France, MEAE (VSI)</p>	<p><b>Temps forts 2023 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Etablissement du processus de renouvellement et/ou d'inscription aux pôles thématiques via la ré-adhésion ou l'adhésion au programme :</b> Ce processus a permis de compter 61 organisations ayant réadhéré à la nouvelle phase du programme et une nouvelle organisation adhérente. Il s'agit de 40 organisations de droit tunisien et 22 organisations de droit français.</li> <li>- <b>Lancement et progression de la phase opérationnelle du processus de pérennisation :</b> Cette pérennisation a comme objectif d'autonomiser et inscrire la dynamique du programme Soyons actifs.ves, ses processus collectifs et ses résultats dans la durée. Le processus a permis la production des principes organisationnels et d'un schéma général des composantes à pérenniser.</li> <li>- <b>La constitution de deux pôles Education et ESS et de leurs coordinations :</b> Cette phase a permis la constitution d'une coordination pour chacun des deux pôles thématiques retenus, à voir le pôle Education et le pôle Economie Sociale et Solidaire.</li> <li>- <b>Le soutien d'initiatives collectives représentées par 5 consortiums de projets structurants:</b> axés sur l'accès à l'éducation, l'inclusion, les enjeux de développement durable et environnement, la promotion des droits socio-économiques des femmes, l'égalité des genres et l'éducation à la citoyenneté.</li> <li>- <b>Le soutien de 10 initiatives locales à caractère innovant.</b></li> <li>- <b>Lancement d'un processus de renforcement des capacités :</b> Ciblant la gestion des projets, la capitalisation et recherche-action ainsi que la levée de fonds.</li> <li>- <b>Le développement du tiers-lieu « Espace Farah » à Bhar Lazreg.</b></li> <li>- <b>L'organisation d'une assemblée plénière</b> en novembre 2023.</li> </ul>
--	--	--

Annexe 1 - CROD 2023

48

		<p>Les formations d'enseignant.es en langue française d'enseignement ont été préparé fin 2023 pour une mise en place en 2024.</p>
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2023

50

<p><b>Haïti</b> <b>Ecole, vecteur de changement social</b></p>	<p>En agissant à une échelle locale et notamment autour de l'école, le projet permettra de répondre aux 3 principaux défis du secteur éducatif en Haïti : (i) l'accès à l'éducation pour tous et pour toutes, (ii) la qualité et les conditions d'enseignement, et (iii) la gestion et la gouvernance participative de l'éducation. Le projet se propose d'agir pour un accès à une éducation (formelle et non-formelle) de qualité pour les communautés de 25 écoles rurales et enclavées des départements de la Grand'Anse et des Nippes, tout en assurant des conditions d'enseignement convenables et adaptées aux besoins des communautés. Pour cela, le projet contribuera (i) à l'amélioration des conditions et de la qualité des enseignements et apprentissages dans des zones reculées de ces 2 départements et (ii) à faire de l'école publique un centre de ressources éducationnelles pour le développement social communautaire.</p> <p>Soutien : AFD, Nantes Métropole, F3E, Action Education, Electriciens sans frontières, Appel, CO.RE.CA, Fondation Air France</p>	<p><b>Temps forts 2023</b></p> <p>Malgré un contexte très difficile et le blocage régulier du pays, plusieurs réalisations sont à évoquer:</p> <p><b>Les chantiers de 15 écoles</b> ont été finalisés et les écoles livrées au Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle haïtien.</p> <p><b>6 écoles ont été électrifiées</b> grâce à des énergie renouvelables.</p> <p>2 référents ont été identifiés par école et formés pour la maintenance des équipements</p> <p>Des tables et bancs et autres matériels scolaires ont commencé à être construits pour équiper les écoles reconstruites. Ces équipements seront livrés en 2024.</p> <p><b>Les 15 conseils d'école élargis (CEE)</b> ont réalisé un autodiagnostic faisant ressortir les besoins prioritaires de leur communauté. Chacun des CEE a monté un à trois projets d'école suite à une formation en gestion de projet. Chaque CEE a bénéficié d'un financement de 5 000€ pour mettre en place son projet d'école. Les 15 projets d'écoles ont été finalisés en 2023.</p> <p>Dès leur constitution, les conseils d'écoles élargis ont organisé plusieurs rencontres abordant des sujets variés : suivi des activités du projet et supervision des chantiers; temps de sensibilisation des parents et enfants sur la gestion des risques et désastres, l'importance du suivi de l'éducation des enfants, les règles d'hygiène et maladies véhiculées par l'eau ou les animaux, la fabrication de détergent et de savon liquide, les grossesses précoces, tout type de violence et notamment entre les élèves, les droits des enfants, la protection de l'environnement via le recyclage de déchets plastiques, etc.; organisation de temps ludique avec les enfants, réalisation de cession de médiation entre parents et enseignant.es, identification des besoins en alphabétisation, etc.</p> <p><b>15 jeunes animateur.ices</b> ont été recruté.es et formé.es afin d'accompagner les membres des conseils d'école élargis dans leur mission.</p> <p>Les 5 enseignant.es qui avaient bénéficié d'un <b>cycle de formation de formateur en éducation nutritionnelle</b> en 2023 ont diffusé leurs apprentissages auprès des responsables de cantines scolaires lors de séances de démultiplication.</p>
--	--	---

Annexe 1 - CROD 2023

49

<p><b>Haïti</b> <b>Ecole, ferment de résilience face aux crises en Haïti</b></p>	<p>En réponse au tremblement de terre du 14 août 2021, le projet post-urgence intervient sur les trois départements le plus touchés afin de faciliter le retour durable des enfants à l'école tout en fournissant une assistance aux plus vulnérables. Ce projet cible 25 écoles publiques et s'organise autour de deux axes: (i) Assurer un retour rapide et durable à l'école des enfants victimes dans les communes le plus touchées : reconstruction/réhabilitation des établissements scolaires; (ii) formation et renforcement de la résilience des communautés éducatives à travers une gouvernance participative afin de mieux préparer les prochaines crises</p> <p>Soutien : AFD, Action Education, Electriciens sans frontières, AAPEJ</p>	<p><b>Temps forts de 2023 :</b></p> <p>Ce programme a été initié en janvier 2022 et s'articule en complémentarité avec le programme « Ecole, vecteur de changement social en Haïti » et selon une logique d'intervention identique.</p> <p><b>Les chantiers de 3 écoles</b> ont été finalisés et les écoles livrées au Ministère de l'Éducation et de la Formation Professionnelle haïtien.</p> <p><b>4 écoles ont été électrifiées</b> grâce à des énergie renouvelables.</p> <p>2 référents ont été identifiés par école et formés pour la maintenance des équipements</p> <p>Des tables et bancs et autres matériels scolaires ont commencé à être construits pour équiper les écoles reconstruites. Ces équipements seront livrés en 2024.</p> <p><b>Les 10conseils d'école élargis (CEE)</b> ont réalisé un autodiagnostic faisant ressortir les besoins prioritaires de leur communauté. Chacun des CEE a monté un à trois projets d'école suite à une formation en gestion de projet. Chaque CEE a bénéficié d'un financement de 5 000€ pour mettre en place son projet d'école. Les 15 projets d'écoles ont été finalisés en 2023.</p> <p>Dès leur constitution, les conseils d'écoles élargis ont organisé plusieurs rencontres abordant des sujets variés : suivi des activités du projet et supervision des chantiers; temps de sensibilisation des parents et enfants sur la gestion des risques et désastres, l'importance du suivi de l'éducation des enfants, les règles d'hygiène et maladies véhiculées par l'eau ou les animaux, la fabrication de détergent et de savon liquide, les grossesses précoces, tout type de violence et notamment entre les élèves, les droits des enfants, la protection de l'environnement via le recyclage de déchets plastiques, etc.; organisation de temps ludique avec les enfants, réalisation de cession de médiation entre parents et enseignant.es, identification des besoins en alphabétisation, etc.</p> <p><b>11 jeunes animateur.ices</b> ont été recruté.es et formé.es pour accompagner les membres des conseils d'école dans leur mission.</p> <p>26 animateur.ices ont été formés sur les techniques d'animation et sur la gestion des risques et désastre</p> <p>137 enseignant.es et cadre du MENFP de 25 écoles ont été formé.es sur les <b>normes</b></p>
--	---	---

Annexe 1 - CROD 2023

51

		<p><b>minimales de l'éducation en situation d'urgence.</b></p> <p>25 écoles ont été équipées en outils pédagogiques sur la gestion des risques et désastres (GRD). Une formation en GRD a été proposée aux élèves de ces écoles. Chaque école a mis en place un concours d'expression à la suite de la formation avec une grande finale réunissant 460 enfants.</p> <p>Des exercices de simulation de catastrophes ont été réalisés dans les 25 écoles</p> <p>10 jardins scolaires et des expérimentations d'élevage de lapins dans 10 écoles ont été initiés et seront finalisés en 2024.</p>
--	--	--

- 8 envois de mailing de Fidélisation pour appeler à soutenir les programmes et les projets de Solidarité Laïque.
- 4 numéros de la Lettre trimestrielle (8 pages) sont envoyés dans l'année aux donateurs de l'association : février, mai, août et novembre. Chacune de ces publications est accompagnée d'un message d'appel à dons thématique (habituellement sur le numéro d'août pour la rentrée solidaire), ou non affecté.
- Publipostage proposant le prélèvement automatique adressé aux donateurs actifs au fil de l'eau avec l'envoi du reçu fiscal
- L'envoi des reçus fiscaux est effectué soit à J+7, soit en fonction de la volumétrie pour rationaliser les coûts (1000 envois au minimum)
- Les donateurs ont la possibilité s'ils le souhaitent de recevoir une newsletter via courriel en s'inscrivant sur le site Internet de Solidarité Laïque.

<p><b>ISRI LANKA - EPPTA Capacity Building - Phase 2 : Création et renforcement du Syndicat des enseignants préscolaires de la province de l'Est</b></p>	<p>Au Sri Lanka, les enseignantes de l'enseignement préscolaire, malgré les 25 à 30 ans d'expérience dans ce domaine pour certaines, ne reçoivent aucune reconnaissance du gouvernement ni aucun soutien des autorités éducatives. Ayant compris la force et le pouvoir des syndicats, elles ont demandé à EPPTA de mettre en place un syndicat d'enseignants du préscolaire dans la province de l'Est, comme leurs homologues de la province du Nord. Tout en maintenant les activités de renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles de l'association, la phase 2 et la phase 3 du projet se concentrent sur la création d'un syndicat des enseignantes du préscolaire dans cette province.</p>	<p><b>Temps fort 2023</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formation au renforcement des capacités destinée aux membres exécutifs de EPPTU, regroupement d'enseignantes de préscolaires de la province de l'Est aux fonctions et responsabilités syndicales et dispensée par le ministère du travail.</li> <li>- Peu après avoir reçu la lettre de refus d'enregistrement du ministère du travail, une discussion a été organisée avec les membres du conseil d'administration de l'EPPTA et les membres de l'EPPTU pour: <ul style="list-style-type: none"> <li>o expliquer les raisons du rejet de la demande d'enregistrement officiel d'EPPTU en tant que syndicat par le ministère du travail</li> <li>o définir les moyens à mettre en œuvre pour déposer une nouvelle demande.</li> </ul> </li> <li>- L'enregistrement d'EPPTU en syndicat reste l'objectif pour 2024.</li> <li>- Plaidoyer et lobbying dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques : une rencontre avec le gouverneur de la province de l'Est a été menée pour évoquer les problèmes des enseignants et des lacunes dans la mise en œuvre de la politique sur la petite enfance. Des solutions aux problèmes du secteur préscolaire une par une doivent être apportées. Il a ainsi accepté d'augmenter l'allocation mensuelle des enseignants du préscolaire de 2000,00 RS.</li> <li>- Participation à la réunion du comité provincial sur l'éducation et le développement de l'Education Préscolaire ainsi qu'à l'atelier de planification pour le développement du plan d'action provincial du secteur de la maltraitance afin d'opérationnaliser la politique ECD, avec l'aide de l'UNICEF.</li> <li>- Mobilisation des enseignants au niveau de la division, du district et de la province.</li> <li>- Organisation de cours de langue pour 180 enseignants du préscolaire et d'un atelier sur les droits et la politique linguistiques pour les enseignants du préscolaire : EPPTA a organisé avec succès des cours de langue et des programmes de sensibilisation pour les enseignants du préscolaire dans le district de Trincomalee. Cette initiative a été rendue possible grâce au généreux soutien financier de NLEAP. Distribution de semences végétales à plus de 1000 enseignantes pour soutenir leurs moyens de subsistance dans une période de forte crise économique.</li> </ul>
--	--	---

- En 2023, 66 campagnes d'emailing dont:
  - Les campagnes de e-collecte à rythme mensuel et une synergie avec les envois papier
  - Les emailings Urgence Maroc
  - les emailings sur cibles prospects
  - les emailings campagnes de fin d'année.
- Prospection:
  - Un mailing de prospection est déposé en octobre et novembre sur les fichiers MAIF, MGEN, Fondation ARC sur la base de 380 000 d'adresses au total. Solidarité Laïque prend en charge les frais de conception et de production.
  - L'association ne vend pas ni ne loue son fichier « donateurs ». Elle ne procède à aucune location ou achat de fichiers en 2023.
- SMS
  - Opération multicanale qui s'inscrit dans la campagne de prospection, envoi d'un SMS au sociétaire MAIF ayant un numéro mobile sur les +60 ans et auprès des inactifs SL pour les réactiver.
- Télémarketing
  - 1 campagne de télémarketing en fin d'année pour générer du don et des PA:
- Libéralités
  - Refonte de la brochure legs
  - Vidéo témoignage testateur
  - Mailing relationnel de l'été
  - 2 lettres de bienfaiteurs
- Annonces presse offertes dans les publications de Français du monde ADFE (juin et novembre), CEMEA (avril, juin, septembre), FGRFP (juin), UNSA Education (avril), SGEN-CFDT (novembre) et SNUipp (mars, avril, juin).

## **ANNEXE 1 - COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION 2023**

( Suite)

### **IV – PRECISIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)**

Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) doit être établi depuis l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié.

Le CROD présente l'origine des ressources et leurs emplois par destination.

#### **A - LES PRODUITS PAR ORIGINE**

Les ressources comprennent :

- Les produits liés à la générosité du public ;
- Les produits non liés à la générosité du public ;
- Les subventions et autres concours publics ;
- Les reprises sur provisions et dépréciations ;
- L'utilisation des fonds dédiés.

##### **1- Les produits liés à la générosité du public**

Les produits liés à la générosité du public comprennent les éléments suivants :

Cotisations sans contrepartie = cotisations des adhérents	277 851 €
Dons manuels = collecte	2 329 846 €
Legs	185 840 €
Autres produits liés à la générosité du public = contributions volontaires	33 929 €

##### **2- Les produits non liés à la générosité du public**

Les autres produits non liés à la générosité du public correspondent à :

Ventes de prestations de service	5 845 €
Autres produits	6 452 €
Transferts de charges d'exploitation	12 262 €
Transferts de charges d'exploitation délégations départementales	9 735 €
Produits financiers	6 376 €

Annexe 1 - CROD 2023

56

##### **3- Subventions et autres concours publics/privés**

Les subventions et autres concours publics/privés correspondent aux « concours publics et subventions d'exploitation » du compte de résultat.

Subventions de l'Etat	3 283 990 €
Subventions des communes	30 €
Subventions Etablissements publics = subventions ANCV	43 500 €
Autres subventions reçues	707 833 €
<i>dont subventions de fondations privées</i>	<i>162 222€</i>
Subventions services civiques	0 €
Subventions FONJEP (Volontaire Solidarité Internationale)	30 014 €
Contrats aidés	23 333 €
... Subventions autres	16 708 €

Ce sont essentiellement des subventions octroyées par l'Agence française de développement (AFD), le ministère de l'éducation nationale (MEN), le ministère chargé de la ville, le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères, les collectivités territoriales et/ou locales et l'Agence Nationale Chèques Vacances (ANCV), mais aussi de contributions d'organismes et de fondations privées.

Les subventions versées correspondent à des programmes et des projets bien définis. La comptabilisation de ces produits dans le compte de résultat est faite en fonction de l'avancement des programmes et des projets. Ce suivi est assuré par le biais de la comptabilité analytique qui permet de connaître précisément les dépenses par programme ou par projet. Lorsque les subventions concernent des programmes ou des projets pluriannuels, la quote-part relative aux exercices à venir est comptabilisée au passif du bilan en « produits constatés d'avance ».

##### **4- Reprises sur provisions et dépréciations**

Les reprises sur provisions et dépréciations la ligne affiche 3 821€ en 2023 contre 2 786€ en 2022.

Ces reprises sur provisions et dépréciations ne sont pas financées par des produits issus de la générosité du public.

##### **5- Le report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs**

Il correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice de partie ou totalité des fonds dédiés sur subventions et dons des exercices précédents.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

Annexe 1 - CROD 2023

57

## B - LES CHARGES PAR DESTINATION

Les charges d'exploitation figurant dans les comptes annuels, quel que soit leur nature, se répartissent en 6 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Étranger ;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc...);
- Les frais de fonctionnement de l'association ;
- Les dotations aux provisions et dépréciations ;
- L'impôt sur les bénéfices ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

Les charges sont comptabilisées par destination par l'intermédiaire de la comptabilité analytique.

### 1- Missions sociales

L'affectation aux missions sociales des produits, quelle que soit leur origine, est déterminée :

- En fonction des conventions de subventions octroyées pour les programmes et les projets ;
- Des produits issus de la générosité du public à savoir :
  - De la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
  - Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
  - De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau des interventions 2023, pour la réalisation des actions telles que prévues dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Étranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et services extérieures) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ces missions sociales.

Les versements à d'autres organismes sont réalisés à partir des subventions reçues, en priorité, puis des produits issus de la générosité du public.

### Missions sociales réalisées à l'International :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest	181 858 €	565 728 €
Programmes/projets - Caraïbes	100 744 €	1 422 925 €
Programmes/projets - Bassin méditerranéen	138 844 €	669 593 €
Programmes/projets - Asie	97 €	17 692 €
Parrainages - Bénin	682 €	32 830 €
Parrainages - Burkina Faso	808 €	52 739 €
Parrainages - Sénégal	300 €	3 185 €
Parrainages - Haïti Rozo + Cedaj	155 €	14 657 €
Parrainages - Liban	95 €	4 544 €
Parrainages - Colombie	316 €	6 973 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)	7 410 €	55 500 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Haïti, Madagascar)	53 199 €	18 180 €
Autres (projets prov et stratégique, Urgence Liban, Urg Maroc, Urg Turquie, Urg Ukraine)	71 838 €	51 891 €
<b>TOTAUX</b>	<b>556 347 €</b>	<b>2 916 436 €</b>

### Missions sociales réalisées en France :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	48 582 €	418 781 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	95 878 €	14 856 €
Programme - Jeunes des 2 Rives (France/Tunisie/Maroc)	365 235 €	527 547 €
<b>TOTAUX</b>	<b>509 695 €</b>	<b>961 184 €</b>

### 2- Frais de recherche de fonds

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliants, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts s'élèvent **1 049 787€**. Ils sont financés majoritairement par des ressources issues de la générosité du public.

### **Frais de fonctionnement**

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les prestations diverses, les salaires et charges sociales des services généraux, les charges financières et exceptionnelles.

Les frais de fonctionnement se répartissent de la manière suivante :

Frais de fonctionnement du siège, des délégations départementales et Financements participatifs	1 013 475€
Frais de la transition numérique (OTC)	55 246 €
Frais de communication	263 674 €

Les frais de fonctionnement sont financés par :

- les cotisations des membres ;
- les frais administratifs prélevés sur les programmes et les projets ;
- les legs non affectés ;
- les frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10% ;
- les produits financiers ;
- les ventes de produits réalisés par les délégations départementales ;
- les abonnements à la lettre trimestrielle ;
- les reprises sur provisions ;
- les autres produits ;
- les réaffectations de projet.

### **3- Dotations aux provisions et dépréciations**

Les dotations aux provisions et dépréciations d'un montant de 29 949€ correspondent :

- aux dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles (9 788€) ;
- à une provision constituée à la suite de cotisations 2022 impayées en 2023 : 20 161 € ;

Ces dotations aux provisions et dépréciations ne sont pas financées par la générosité du public.

### **4- Impôts sur les bénéficiaires**

Le montant de l'impôt s'élève à 73 euros pour l'année 2023.

### **5- Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Il s'agit des dotations (reports) des subventions et des dons reçus au cours de l'exercice pour des missions sociales.

Le détail est indiqué dans le tableau de variation des fonds dédiés publié dans l'annexe des comptes annuels.

### **LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE**

Les contributions volontaires en nature issues de la générosité du public ont été évaluées à 415 030€ et sont inscrites en comptabilité.

Ce montant se décompose ainsi par la nature des actions :

- Bénévolat : 332 662€
- Mise à disposition et prestations : 82 368€

#### **a- Missions sociales**

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, l'Association collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage de dossier pour la recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets et des programmes, etc.

L'Association sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

De plus les délégués départementaux de l'Association, tous bénévoles, collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions familles »

Les contributions volontaires en nature se divisent comme suit en 2023 :

Missions sociales réalisées en France (bénévolat)	115 419 €
Missions sociales réalisées à l'étranger (bénévolat + mises à disposition)	76 127 €

#### **b- Recherche de fonds**

Enfin quelques bénévoles interviennent également pour actualiser des fichiers de la base de données. Ce bénévolat a été évalué à 21 600 € pour 2023 et 54 326€ de mise à disposition et prestation.

#### **c- Fonctionnement**

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier ;
- Budgétaire : la commission des contrôles internes ;
- Fonctionnement des délégations départementales ;
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...);
- Appui à la communication.

Ces contributions volontaires en nature ont été évaluées à 147 556 € en 2023 et sont réparties comme suit :

Bénévolat	131 100 €
Mise à disposition	16 456 €



## **Base d'estimation**

Les bénévoles ont été valorisés suivant le barème de l'AFD à hauteur de 300 € par jour pour chaque ressource humaine valorisée (acteurs du secteur privé ou du secteur public, bénévoles accomplissant des missions au siège ou sur le terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne.

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

## **V - CONCLUSIONS ET PERSPECTIVES**

La part des ressources collectées auprès du public dans le total des ressources est passé de 36% en 2022 à 37% en 2023. Ces ressources restent encore insuffisantes malgré un investissement plus important (les frais de recherche de fonds représentent 41% de la collecte totale perçue).

Les subventions perçues représentent 62% des produits ce qui accentue la nécessité de poursuivre le travail de recherche de financeurs privés pour aller vers un rééquilibrage des sources principales de financement.

Ce besoin est l'une des pistes retenues par les instances politiques et opérationnelles de Solidarité Laïque, notamment au travers son plan stratégique qui vise entre autres une consolidation du modèle économique de l'organisation.

Parmi les pistes de travail pour les mois futurs est envisagée une structuration plus homogène du fonctionnement économique des antennes afin de pouvoir les « combiner » avec celui du siège de Solidarité Laïque pour une présentation plus fidèle de la réalité économique de l'organisation.

Si les subventions destinées aux missions sociales sont en régulière augmentation année après année, elles vont générer des charges de missions sociales elles aussi en augmentation.

Les charges étant toujours supérieures aux subventions perçues, celles-ci doivent être complétées par des cofinancements externes (tiers) et internes (collecte).

Hélas, ces deux dernières sources de produits n'augmentent pas ou peu et dans tous les cas insuffisamment par rapport aux besoins, d'où l'importance du déficit constaté.

## **ANNEXE 2 - COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES**

### **COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC 2023**

#### **PRECISIONS SUR LE COMPTE D'EMPLOIS ANNUELS DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (CER)**

A la suite de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020 du règlement ANC n° 2018-06 modifié, le Compte d'Emplois annuels des Ressources collectées auprès du public (CER) permet de préciser l'origine des différences ressources liées à la *générosité du public* de l'Association et de leurs affectations en emplois.

Les informations figurant dans ce CER correspondent strictement aux informations relevant de la générosité du public figurant dans le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) publié dans l'annexe des comptes annuels et faisant l'objet d'une description détaillée dans l'annexe 1.

#### **A - LES EMPLOIS FINANCES PAR LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)**

Les charges par destination, quelle que soit leur nature, se répartissent en 4 catégories :

- Les missions sociales réalisées en France et à l'Etranger par l'Association et/ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes agissant en France ou à l'Etranger;
- Les frais de recherche de fonds (communications liées à la fidélisation, prospection des donateurs, traitement des dons, etc.) ;
- Les frais de fonctionnement ;
- Les reports en fonds dédiés de l'exercice.

#### **1- Missions sociales**

L'affectation aux missions sociales des produits issues de la générosité du public, est déterminée par :

- la collecte affectée par les donateurs à des actions précises notamment à la suite d'appels à dons spécifiques ;
- Des contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques ;
- De l'abondement de la collecte générale (non affectée), sur la base du tableau d'intervention, pour la réalisation des actions telle que prévue dans l'annexe budgétaire des dites actions.

Les charges des missions sociales sont des montants engagés par l'Association pour la réalisation de ses actions en France et à l'Etranger (réalisées par elle-même ou faisant l'objet de versements à d'autres organismes).

Elles correspondent aux coûts (tels que les frais de personnel, les fournitures et les services extérieurs) directement liés aux actions et aux activités effectuées pour réaliser ses missions sociales.

Missions sociales réalisées à l'International et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Programmes/projets - Afrique de l'Ouest	5 331 €	118 839 €
Programmes/projets - Caraïbes	- €	219 502 €
Programmes/projets - Bassin Méditerranéen + Asie	- €	17 789 €
Parrainages - Bénin	683 €	32 830 €
Parrainages - Burkina Faso	531 €	52 739 €
Parrainages - Sénégal	300 €	3 185 €
Parrainages - Haïti Rozo + Cedaj	155 €	14 657 €
Parrainages - Liban	95 €	4 544 €
Parrainages - Colombie	316 €	6 973 €
Appui micro-projets (PESI, PACED)	- €	34 866 €
Rentrée solidaire (Cameroun, Madagascar)	53 200 €	18 180 €
Autres (projets prov et stratégique, Urgence Liban, Ukraine, Maroc)	96 817 €	35 311 €
<b>TOTAUX</b>	<b>157 428 €</b>	<b>559 413 €</b>

Missions sociales réalisées en France et financées par la générosité du public :

Eléments	Actions réalisées par l'Association	Versements à d'autres organismes
Actions solidaires (Vacances Insertion, appui aux micro-projets)	- €	27 926 €
Actions de plaidoyer et d'éducation à citoyenneté et à la solidarité internationale (droits des enfants, lutte contre le racisme, CME, etc.)	41 309 €	15 144 €
SOLIDARI France	- €	523 €
<b>TOTAUX</b>	<b>41 309 €</b>	<b>42 547 €</b>

**2- Frais de recherche de fonds**

Ce poste correspond aux coûts réels (factures comptabilisées) des actions menées auprès du public tels que les frais postaux et divers pour l'envoi des mailings, les frais d'impression notamment des dépliants, des affiches et des lettres d'information aux donateurs, les frais de consultants pour la campagne de communication « grand public », les frais de mise à jour du site internet, de saisie et de suivi des dons, etc.

Les coûts financés par des ressources issues de la générosité du public s'élèvent à 1.049.787€.

**3- Frais de fonctionnement**

Après déduction de ceux qui, par convention ou par leur nature, sont affectés aux missions sociales, les frais de fonctionnement regroupent l'ensemble des frais des services généraux du siège et des délégations départementales, les dépenses pour la communication et la transition numérique (OTC). Ils comprennent les loyers et les charges, les assurances, les honoraires, les frais postaux et de téléphone, les fournitures et les prestations diverses, les salaires et les charges sociales des services généraux.

Détail des frais de fonctionnement :

Frais de fonctionnement du siège, de la qualité et des délégations départementales	1 015 479 €
Frais de la transition numérique (OTC)	55 246 €
Frais de communication	261 670 €

Les frais de fonctionnement sont financés par les cotisations des adhérents, des contributions volontaires attribués pour les délégations départementales, les legs non affectés, des frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée) de l'ordre de 10%.

Ce financement des frais de fonctionnement issu de la générosité du public s'élève à 708.939 € et se répartit comme suit :

Cotisations des adhérents	277.851 €
Contributions volontaires	11.536 €
Legs non affectés	185.840 €
Frais administratifs prélevés sur la collecte (affectée et non affectée)	233.712 €

**4- Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Il s'agit des dotations/reports provenant de la collecte, reçues au cours de l'exercice et affectées à des missions sociales, qui seront utilisés.e.s sur les exercices suivants.

Le montant pour l'année 2023 s'élève à 34.417 €.

**B - LES RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC (hors contributions volontaires en nature)**

Les ressources liées à la générosité du public comprennent :

- les cotisations des adhérents sans contrepartie ;
- les dons (collectes et legs) ;
- les contributions d'organisations membres et/ou partenaires (= « autres produits liés à la générosité du public ») ;
- l'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs.

**1- Les cotisations sans contrepartie**

Les cotisations sans contrepartie correspondent aux cotisations des organisations adhérentes de l'Association.

Le montant s'élève à 277.851 € pour l'année 2023.

## 2- Les dons

Le poste « dons manuels » correspond aux dons collectés grâce aux actions de recherche de fonds par publicité et communication.

Dons manuels (= collecte affectée et non affectée)	2 329.846 €
Legs	185.840 €

## 3- Les autres ressources liées à la générosité du public

Elles recouvrent les contributions volontaires ou diverses à des projets spécifiques pour un total de 33.929 €.

## 4- L'utilisation des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs

Cette ligne correspond à l'utilisation (reprise) sur l'exercice d'une partie ou de la totalité des fonds dédiés issus des dons des exercices précédents.

L'utilisation sur les subventions s'élève à 720.639 € et sur les dons à 45.700€ soit un total de 766.339€

## LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Les contributions volontaires en nature issues de la générosité du public ont été évaluées à 415.030€ et sont inscrites en comptabilité.

Ce montant se décompose ainsi par la nature des actions :

- Bénévolat : 332 662€

- Mise à disposition et prestations : 82 368€

### a- Missions sociales

Pour la réalisation de ses projets en France comme à l'étranger, l'Association collabore avec différentes associations partenaires dans un cadre de coopération. Leurs interventions se présentent sous différentes formes : conception des projets, montage de dossier pour la recherche de financement, participation au comité de pilotage, mise en œuvre des projets et des programmes, etc.

L'Association sollicite également le concours de bénévoles pour le suivi administratif et budgétaire des missions de parrainages.

De plus les délégués départementaux de l'Association, tou.te.s bénévoles, collaborent aussi aux promotions des missions sociales en France dans le cadre de la « rentrée solidaire » ou « vacances insertions familles ».

Les contributions volontaires en nature se répartissent comme suit en 2023 :

Missions sociales réalisées en France (bénévolat + mises à disposition)	115.419 €
Missions sociales réalisées à l'Etranger (bénévolat + mises à disposition)	76.127 €

Annexe 2 - CER 2023

## b- Recherche de fonds

Enfin quelques bénévoles interviennent également pour actualiser des fichiers de la base de données. Ce bénévolat a été évalué à 21.600 € pour 2023 ainsi que des prêts d'adresse pour la prospection à hauteur de 54.328 €.

## c- Fonctionnement

Pour le fonctionnement général du siège, des bénévoles interviennent sous différentes formes :

- Administratif : la mise sous pli, le traitement du courrier ;
- Budgétaire : la commission des contrôles internes ;
- Fonctionnement des délégations départementales ;
- Politique : toute décision de gouvernance (bureau, CA...);
- Appui à la communication.

Ces contributions volontaires en nature ont été évaluées à 147.556 € en 2023 et sont répartis comme suit :

Bénévolat	131.100 €
Mise à disposition	16.456 €

## Base d'estimation

Les bénévolats ont été valorisés suivant le barème de l'AFD à hauteur de 300 € par jour pour chaque ressource humaine valorisée (acteurs du secteur privé ou du secteur public, bénévoles accomplissant des missions au siège ou sur le terrain) avec un maximum de 10 jours par mois. Au-delà, le calcul se fait sur la base d'un taux mensuel fixe de 3 000 € par personne.

Pour les mises à dispositions de biens et services, les estimations sont fournies par les donateurs.

## LES FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Ce tableau des fonds dédiés à la générosité du public présente les variations sur 2023 avec un comparatif en 2022. Il est la synthèse de la partie des « Ressources liées au public » du tableau de variation des fonds dédiés publiés dans l'annexe des comptes annuels.

Annexe 2 - CER 2023

# Rapport spécial du Commissaire aux comptes



Audit - Bureau de Paris  
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

[www.bakertilly.fr](http://www.bakertilly.fr)

## COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990  
Siège social : 22, rue Corvisart  
75013 PARIS

SIREN : 339 797 920

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.  
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



---

## COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901  
Reconnue d'utilité publique le 23 août 1990  
Siège social : 22, rue Corvisart  
75013 PARIS  
SIREN : 339 797 920

---

### Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée Générale d'approbation des comptes  
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale de l'**Association COMITE NATIONAL DE SOLIDARITE LAÏQUE**

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

### Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du code de commerce.

Fait à Paris, le 18 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes  
Baker Tilly STREGO

Signé par  
*BRICE ROGIR*  
Signature numérique de BRICE ROGIR  
Date : 19-06-2024 15:53  
Lieu :  
38616639626664302d39...

Brice ROGIR

# Budget prévi- sionnel 2024

En K€	BP 2024	BP 2025	Commentaires
<b>AFRIQUE DE L'OUEST</b>			
<b>Projet CPD2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources</b>	<b>663</b>	<b>242</b>	Arrêt des activités en 2023 au Burkina Faso et au Niger, relocalisation du bureau SLAO au Bénin. Budget en cours de révision par les équipes pour 2024 et 2025 sur ces nouveaux paramètres.
AFD (net de frais admin)	519	181	
Autres financements externes	11	0	
Collecte (nette de frais de recherche)	134	61	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	0	0	
<b>Dépenses</b>	<b>-663</b>	<b>-242</b>	
Frais de personnel	-137	-14	
Autres dépenses	-526	-228	
<b>Projet CPD3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources</b>	<b>0</b>	<b>399</b>	Prise en considération des fonds dédiés pour ce programme. Réduction de 25% des RH de CPD 3 absorbé par budget révisé FISONG.
AFD (net de frais admin)		371	
Autres financements externes		0	
Collecte (nette de frais de recherche)		28	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)		0	
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>-399</b>	
Frais de personnel	0	-45	
Autres dépenses	0	-354	
<b>Projet FISONG</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources</b>	<b>302</b>	<b>295</b>	90% AFD et valorisation max possible. Redéploiement au Bénin. Prise en considération des fonds dédiés pour ce programme. Intégration de 25% des RH de CPD vers ce programme. Réaffectation de 30K€ pour la continuité activités BF.
AFD (net de frais admin)	0	72	
Autres financements externes	0	0	
Collecte (nette de frais de recherche)	30	15	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	272	208	
<b>Dépenses</b>	<b>-302</b>	<b>-295</b>	
Frais de personnel	-36	-20	
Autres dépenses	-266	-275	

HAITI			
<b>Projet PUHAI</b>	<b>0</b>		<b>Fin du programme d'urgence en avril 2024.</b>
<b>Ressources</b>	<b>161</b>		
AFD (net de frais admin)	96		
Autres financements externes	0		
Collecte (nette de frais de recherche)	6		
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	59		
<b>Dépenses</b>	<b>-161</b>		
Frais de personnel	0		
Autres dépenses	-161		
<b>Projet HAISOC</b>	<b>0</b>		<b>Fin du programme 31 avril 2024. CF phase 2 (ci-dessous) Démarrage sur le budget en mai 2024. Surplus de collecte pris les autres années de 35K.</b>
<b>Ressources</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	
AFD (net de frais admin)	96		
Autres financements externes	0		
Collecte (nette de frais de recherche)	-35		
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	0		
<b>Dépenses</b>	<b>-61</b>		
Frais de personnel	-19		
Autres dépenses	-42		
<b>Projet HAISOC PHASE 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Début programme mai 2024 pour 32 mois au lieu de 36 (restriction budget AFD). Aucun cofi pour 2024 mais inscription en 2025 (20K). Nouveau taux de cofinancement AFD : 80%. Mais limitation montant AFD (restriction budget 2024 Etat)</b>
<b>Ressources</b>	<b>419</b>	<b>1 166</b>	
AFD (net de frais admin)	382	1 052	
Autres financements externes	0	20	
Collecte (nette de frais de recherche)	40	95	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	-3	-1	
<b>Dépenses</b>	<b>-419</b>	<b>-1 166</b>	
Frais de personnel	-50	-67	
Autres dépenses	-369	-1 099	
TUNISIE			
<b>Projet SAA3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Prise en considération des fonds dédiés pour ce programme et une part SL de 40K€. Des potentiels cofinancements mais souvent en fin de phase (2025). Attention fin du programme en 2025 (octobre).</b>
<b>Ressources</b>	<b>886</b>	<b>713</b>	
AFD (net de frais admin)	621	557	
Autres financements externes	120	33	
Collecte (nette de frais de recherche)	40	95	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	105	29	
<b>Dépenses</b>	<b>-886</b>	<b>-713</b>	
Frais de personnel	-132	-127	
Autres dépenses	-754	-586	

ECSI- MEDITERRANEE – FRANCE			
<b>Projet J2R3</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Prise en considération des fonds dédiés pour ce programme et la part SL octroyée au programme (pas de collecte en 2022 et 2023) (prévus 100K collecte en 2025). Nouveau projet en 2025 (à compter d'avril)</b>
<b>Ressources</b>	<b>1 169</b>	<b>205</b>	
AFD (net de frais admin)	553	66	
Autres financements externes	349	6	
Collecte (nette de frais de recherche)	183	134	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	84	0	
<b>Dépenses</b>	<b>-1 169</b>	<b>-205</b>	
Frais de personnel	-285	-71	
Autres dépenses	-884	-134	
<b>Projet J2R4</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Prise en considération des fonds dédiés pour ce programme et la part SL octroyée au programme (pas de collecte en 2022 et 2023) (prévus 100K collecte en 2025). Nouveau projet en 2025 (à compter d'avril)</b>
<b>Ressources</b>	<b>0</b>	<b>639</b>	
AFD (net de frais admin)		330	
Autres financements externes		265	
Collecte (nette de frais de recherche)		44	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)			
<b>Dépenses</b>	<b>0</b>	<b>-639</b>	
Frais de personnel		-214	
Autres dépenses		-425	
<b>Projet VACANCES INSERTION</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Principal Bailleur: ANCV</b>
<b>Ressources</b>	<b>541</b>	<b>538</b>	
Subventions publiques (net de frais admin)	0	0	
Autres financements externes (ANCV)	517	517	
Collecte (nette de frais de recherche)	23	21	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	1	0	
<b>Dépenses</b>	<b>-541</b>	<b>-538</b>	
Frais de personnel	-65	-66	
Autres dépenses	-476	-472	
<b>Projet ECSI</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>Dont MEN</b>
<b>Ressources</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	
Bailleurs publics (net de frais admin)	35	35	
Autres financements externes	29	7	
Collecte (nette de frais de recherche)	46	62	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	0	0	
<b>Dépenses</b>	<b>-110</b>	<b>-104</b>	
Frais de personnel	-92	-86	
Autres dépenses	-18	-18	

<b>Autres projets</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources</b>	<b>248</b>	<b>136</b>	
Subventions publiques (net de frais admin)	0	0	
Autres financements externes	0	0	
Collecte (nette de frais de recherche)	208	139	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	40	-3	
<b>Dépenses</b>	<b>-248</b>	<b>-135</b>	
Frais de personnel	-1	0	
Autres dépenses	-248	-135	
<b>TOTAL PROJETS</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>Ressources</b>	<b>4 560</b>	<b>4 436</b>	
AFD (net de frais admin) et subventions publiques	2 301	2 664	
Autres financements externes	1 025	848	
Collecte « utilisée » (nette de frais de recherche)	676	693	
Fonds dédiés (reprise + / dotation -)	558	232	
<b>Dépenses</b>	<b>-4 560</b>	<b>-4 437</b>	
Frais de personnel	-817	-711	
Autres dépenses	-3 743	-3 726	
<b>Structure</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	
<b>Ressources</b>	<b>1 517</b>	<b>1 466</b>	
Frais administratifs sur subventions	423	465	
Autres financements externes	15	0	
Collecte (nette de frais)	772	723	
Cotisations	278	278	
Legs	29	0	
Autres produits			
Frais de structure	-1 510	-1 462	
Frais de personnel	-781	-813	
Autres dépenses	-729	-649	
<b>TOTAL RESULTAT</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	
<b>KPI</b>			
Total collecte	2 447	2 447	
Total frais de collecte	-1 100	-1 100	
% Frais de collecte / collecte	45%	45%	

**Microprojets, RESOL,  
parrainages, urgence...**

**Pas de chiffrage hors réel déjà  
encaissé de Legs pour 2024.  
Reprise du même budget que  
2023 pour les cotisations.  
Pour la collecte, reprise du  
même budget que 2023  
(hausse de 5% pour la collecte).**





[www.solidarite-laique.org](http://www.solidarite-laique.org)

+33 01 45 35 13 13

[info@solidarite-laique.org](mailto:info@solidarite-laique.org)

22 rue Corvisart - 75013 Paris, France.

